

POLITIQUE INTERNATIONALE

Table des matières

PARTIE INTRODUCTIVE	3
SEANCE 1. THEORIES ET SOCIOLOGIE POLITIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES	3
1. <i>Penser l'ordre politique internationale</i>	3
2. <i>Les RI comme discipline</i>	3
3. <i>Les RI comme objet d'étude sociologique</i>	6
SEANCE 2. LA FICTION DE L'« INTERET NATIONAL ». LES DETERMINANTS INTERNES DE LA POLITIQUE EXTERIEURE	7
1. <i>L'intérêt de l'étude d'Allison de la crise des missiles</i>	7
2. <i>Récit chronologique des principaux éléments de la crise des missiles de Cuba</i>	7
3. <i>Les trois paradigmes d'Allison</i>	8
A. Le paradigme de la politique rationnelle	8
B. Le paradigme de la politique organisationnelle	9
C. Le paradigme de la politique bureaucratique	10
4. <i>Les limites du travail de Allison</i>	10
A. Le récit n'est pas assez précis ou erroné factuellement	10
B. Le poids des choix	11
C. Dépasser une vision interactionniste des relations internationales	11
PARTIE 1. PENSER L'ESPACE INTERNATIONAL	12
SEANCE 3. LES PROPRIETES DU SYSTEME INTERNATIONAL ET LA RECURRENCE DU « REEQUILIBRAGE DE LA PUISSANCE »	12
1. <i>Expliquer la récurrence de l'équilibre de la puissance</i>	12
2. <i>Le concept de structure du système international</i>	13
3. <i>Deux effets différenciés sur les acteurs et leurs pratiques</i>	14
4. <i>De la balance au balancing</i>	15
SEANCE 4. L'EMPRISE DES ORGANISATIONS MULTILATERALES	18
1. <i>Les OI au prisme des théories des relations internationales et de la sociologie des relations internationales</i>	18
2. <i>L'institutionnalisation d'une hiérarchie internationale</i>	20
3. <i>Les effets de la fin de la guerre froide sur le système des Nations unies</i>	21
4. <i>Les effets politiques des négociations onusiennes</i>	23
SEANCE 5. LES DYNAMIQUES TRANSNATIONALES : L'ETAT EST-IL DEVENU IMPUISSANT ? LE CAS DES ONG	25
1. <i>Les ONG comme groupes d'intérêt à l'international</i>	25
2. <i>La professionnalisation des ONG</i>	27
3. <i>Un brouillage des frontières entre ONG et Etats</i>	29
PARTIE 2. LE PROCESSUS DE DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL POLITIQUE	31
SEANCE 6. LES « TRANSFORMATIONS DE LA GUERRE » ET LA DOMINATION MILITAIRE AMERICAINE	31
1. <i>Une mutation des formes de violence dans les relations internationales ?</i>	32
2. <i>Faire la guerre au nom de principes moraux</i>	33
3. <i>La reproduction d'une hiérarchie politique internationale</i>	33
4. <i>La guerre en Irak et les limites de la domination militaire américaine</i>	34
5. <i>les origines coloniales des stratégies de contre-insurrection</i>	35
SEANCE 7. LA FRANCE COMME « PUISSANCE MOYENNE » ? ENTRER EN GUERRE AU MALI ET Y RESTER	36
1. <i>Des conditions de possibilité d'un revirement politique</i>	37
2. <i>A la recherche d'une stratégie de sortie</i>	38
3. <i>Construire l'opinion publique : l'analyse du traitement médiatique du conflit</i>	39
SEANCE 8. LA « LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION NUCLEAIRE » ET LA « CRISE IRANIENNE »	41
1. <i>La logique de la dissuasion nucléaire</i>	42

2.	<i>La dynamique de la fermeture du « club nucléaire »</i>	43
3.	<i>L'évolution de la « position de la France » dans la crise du nucléaire Iran</i>	44
A.	Une prise de distance structurellement délimitée	45
B.	Un intérêt national multidimensionnel	46
SEANCE 9. LES RESSORTS ET LES EFFETS SOCIAUX DES POLITIQUES ANTI-TERRORISTES		48
1.	<i>Des définitions multiples du terrorisme</i>	49
2.	<i>Le terrorisme comme label politique</i>	50
3.	<i>Les transformations de la politique antiterroriste française : un rapprochement vers le modèle américain ?</i>	51
4.	<i>Une solution devenue problème ?</i>	52
5.	<i>Une manipulation politique sous contrainte</i>	53
SEANCE 10. LES NEGOCIATIONS MULTILATERALES SUR LE CLIMAT ET LEURS LIMITES		54
1.	<i>Des négociations sur le climat aux résultats limités</i>	56
2.	<i>Un processus de négociation permanent</i>	57
3.	<i>Le dilemme de l'action collective au niveau international et la place particulière des Etats-Unis</i>	58
EXAMEN :		60

- Abel Lanzac, Christophe Blain, Quai d'Orsay, chroniques diplomatiques, Paris, Dargaud, tome 1 et 2, 2010 et 2011

- texte moodle à lire : partie intégrante du cours !

Exam : écrit de 2h, 1 question sur 2, toujours illustrés d'exemple (notamment des exemples personnels)

La politique internationale paraissait récemment éloignée mais elle est aujourd'hui partout. C'est le terrorisme et la lutte anti-terrorisme, l'immigration ou encore l'influence le prix du carburant mais également des crises sanitaires (covid). **Selon le DI, tous les Etats sont égaux et souverains**, comme le dit la loi internationale. Mais en **réalité, le poids des Etats est très différents** et la souveraineté de l'Etat est en réalité **conditionnée**.

On va chercher à dégager des régularités dans l'histoire et notamment les luttes entre Etats, qu'on va chercher à expliquer. On va s'intéresser aux **contraintes sociales** qui pèsent sur les acteurs de la politique internationale, comme des conflits entre responsables politiques, des actions de lobbying de groupe d'intérêt, le poids des médias, etc... Les contraintes internationales sont liées aussi à la hiérarchie entre les Etats. Ce cours a une ambition théorique. On va chercher à **déterminer ce qui structure la politique internationale**.

PARTIE INTRODUCTIVE

Séance 1. Théories et sociologie politique des relations internationales

1. Penser l'ordre politique internationale

Marx Weber définit la politique comme « **l'ensemble des efforts faits en vue de participer au pouvoir ou d'influer sur sa répartition, soit entre les Etats soit entre les divers groupes dans un Etat** » dans *Le savant et le politique*. Il ne fait ici pas de différence entre politique et politique internationale. Le pouvoir pour Weber est la **capacité à imposer sa volonté à autrui, même contre des résistances**. Cette définition rejoint **Hans Morgenthau**, un fondateur de la discipline des RI, pour qui la politique internationale, comme toute politique, est **une lutte pour le pouvoir**.

Pour comprendre les rapports de force entre Etats, on va étudier des éléments centraux de la politique internationale et qui touche directement à la question de la **violence**. On va s'intéresser aux guerres, à la lutte contre le terrorisme ou la prolifération des armes nucléaires, etc... Au fil des séances, on va répondre à différentes questions : Le monde est-il unipolaire depuis la chute de l'URSS ? Dans quelle mesure les organisations multilatérales influencent-elles la politique internationale ? Les attentats du 11 septembre ont-ils changé le monde ? La lutte contre le terrorisme a-t-elle changé les guerres ou plus largement l'Etat et l'exercice de sa violence ?

Ce cours réfléchit à la question de **l'ordre international**. Le terme d'ordre signifie une certaine **logique** sur la manière dont les choses fonctionnent. *Comment un monde d'Etat souverain peut être vu comme un système qui fonctionne de manière relativement ordonnée ?* L'ordre international est associé à l'idée de **normes et de sociétés internationales**, qui introduirait un certain élément de **stabilité voire de pacification/civilisation des RI**. En effet, certaines limites sont imposées aux comportements des Etats. Il est primordial de **ne pas confondre l'idée d'ordre international et de société internationale**, cependant **l'ordre ne signifie pas toujours la paix**, puisque les **forces sociales** peuvent pousser les Etats à entrer en **conflit** les uns avec les autres, plutôt que de coopérer.

2. Les RI comme discipline

Le terme RI est d'abord un objet d'étude, cela renvoie aux **phénomènes sociaux qui se déroulent au-delà des frontières nationales**. L'autre sens, avec un R majuscule, désigne une **discipline académique** apparue il y a près d'un siècle en GB + USA, qui s'est institutionnalisée dans les pays anglo-saxons. Les réflexions sur ce sujet sont très anciennes, les 1^{ers} fondements datent de Thucydide, avec la Guerre du Péloponnèse. On retrouve également chez Hobbs, dans *Leviathan*, chez Hume, Rousseau ou encore Kant, tout un ensemble de réflexions sur la vie politique internationale. Mais chez ces philosophes, l'international n'est qu'une petite partie de leurs réflexions. Au lendemain de la 1^{ère} GM, un savoir internationaliste s'est développé en se détachant progressivement de l'histoire, de la philosophie, du droit... Dans les **années 50**, aux USA, l'analyse des RI s'est détachée de la science politique et est devenue une discipline autonome, largement dominée, aujourd'hui encore, par les auteurs américains.

Nicolas Guilhot montre que la discipline des RI s'est développée CONTRE la science politique, dominante à l'époque. Une **discipline autonome** implique des **départements** consacrés uniquement à ce domaine, des **revues** scientifiques, des **associations professionnelles**, des **centres de recherches**... Surtout, une discipline scientifique autonome, cela veut dire qu'elle développe **ses propres outils et ses propres méthodes**. En RI, ses concepts sont par exemple l'équilibre de la puissance, l'intérêt national... et son approche théorique, le réalisme, le libéralisme, le constructivisme ... Du pdv des internationalistes, les démarches des sciences sociales sont considérées comme **inadaptées** à l'étude des RI. En effet, les relations entre les Etats sont très différentes des relations entre les individus, car les RI se déroulent dans un **environnement anarchique**. L'anarchie n'est pas le désordre ou le chaos ou l'absence de norme ou la conflictualité. Il s'agit de **l'absence d'entité gouvernemental en mesure d'imposer sa domination et qui revendiquerait avec succès le monopole de la violence physique légitime**.

En effet, par exemple, l'ONU n'est pas une puissance en tant que telle, car elle emprunte la puissance au 5 membres du conseil de sécurité de l'ONU : France, USA, Russie, Chine, GB. Ces 5 membres ont un droit de veto. Il n'y a pas d'entité gouvernemental capable de régler les conflits entre Etats ou acteurs non-étatiques ou de faire respecter les engagements.

Même si c'est une discipline américaine, il existe une pluralité de théorie de politique internationale, avec notamment 3 gr courants théoriques :

- Libéralisme
- Réalisme
- Constructivisme

Malgré leurs différences, ces approches partagent tt l'idée que le monde international est un monde anarchique, mais n'en tire pas tt les mêmes conséquences. On pourrait également aborder d'autre approche, comme celle féministe ou encore post-colonialisme, qui permettent de décentrer le regard.

Le courant réaliste a longtemps structuré l'analyse de la politique internationale et reste encore aujourd'hui dominant.

- La **théorie réaliste** (**Hans Morgenthau**, **Raymond Aron** (*Paix et guerre entre les Nations*), **Kenneth Waltz**) : n'a jamais été une théorie unifiée, il y a bcp de divergences entre ces 3 auteurs. On peut les rapprocher autour de 4 pts centraux :
 - Le stato-centrisme : les Etats les plus puissants, qu'on le veuille ou non, sont les acteurs centraux de la politique internationale. Ce ne sont pas les seuls acteurs. Logique d'organisation des organisations internationales.
 - L'hypothèse de l'acteur unitaire : l'Etat agit comme un seul Homme. Pas la réalité, mais il est suffisant dans l'analyse de simplifier grossièrement la réalité.
 - L'égoïsme : les Etats défendent leurs intérêts nationaux et non ceux de leurs voisins.
 - L'équilibre de la puissance : La politique internationale est marquée par une grande inégalité de puissance. Ils soulignent la récurrence de l'équilibre de la puissance, cad que les Etats cherchent à limiter la puissance d'autres Etats pour éviter la domination. Il s'agit à la fois un outil, un concept politique mais aussi un principe d'action que les hommes d'Etats doivent suivre. Les Etats doivent suivre une politique de puissance ou d'équilibre. C'est ce qu'on appelle la **realpolitik** (politique étrangère fondée sur le calcul des forces et l'intérêt national). Il s'agit pour les Etats, pour préserver leur souveraineté, de faire des alliances sans se soucier du régime politique ou du respect des droits

de l'homme. Ce principe apparaît notamment au moment du congrès de Vienne (1813-1815), au moment où Napoléon est battu et on cherche à établir un semblant d'ordre politique en Europe, où toutes les puissances se limiteraient. Il est nécessaire **de limiter la puissance pour se préserver des excès de la puissance. L'équilibre du pouvoir est la modération du pouvoir.** Cette théorie de la récurrence de l'équilibre des pouvoirs s'observe de façon particulièrement nette avec la GF, cad la compétition entre USA et URSS dans tous les domaines. On peut notamment parler de la politique française : rééquilibré la puissance américaine pour tenir le rang mondial de France, notamment avec le refus de la guerre d'Irak. Pour Waltz, la théorie de la politique internationale, c'est une théorie de l'équilibre de la puissance et le but est de chercher à l'expliquer.

➤ **La théorie libérale (Andrew Moravcsik)**

- L'Etat comme courroie de transmission des intérêts de la « société civile » : **L'intérêt** que défendent les Etats sur la scène internationale ne dépend pas de celle-ci mais des **acteurs sociaux à l'intérieur de l'Etat**. Les groupes de pressions, les médias ou encore les experts sont autant d'acteurs sociaux qui influent le comportement international de l'Etat, en modelant ses préférences et ses intérêts. A. Moravcsik montre que la politique européenne de De Gaulle ne s'explique pas par la volonté générale du général de s'émanciper des USA ou de contrer l'URSS mais s'explique par la mobilisation d'un groupe d'intérêts particuliers : les agriculteurs, qui constituaient une clientèle électorale importante pour la droite. Les libéraux se distinguent des réalistes sur 3 points :
 - Les acteurs principaux de la PI ce ne sont pas les Etats, mais les **individus** ou les **groupes privés les plus influents au sein des Etats les plus puissants**.
 - L'Etat n'est pas un acteur unitaire doté d'un intérêt national parce que les acteurs sociaux qui luttent à l'intérieur de l'Etat pour influencer sa politique internationale ont eux-mêmes des **intérêts divergents**.
 - Ce qui compte pour expliquer la PI, ce ne sont pas les différences de pv entre les Etats, mais les **préférences des Etats**.

Une des implications très concrète de cette théorie libérale, c'est l'importance qu'elle accorde à la nature des régimes politiques.

- La nature du régime politique interne d'un Etat exerce une influence prédominante sur son comportement international. On peut notamment parler de la **proposition de la paix démocratique**, cad le fait que la démocratie serait un rempart à la guerre. Pour ceci est contesté car → 1^{er} GM est une exception de cette théorie car l'Allemagne était considérée comme une démocratie. → Israël contre le Liban. On manque d'explication sur cette théorie

➤ **L'approche constructiviste (idéaliste, cad les idées sont 1^{er} causalement) (Nicholas Onuf, Alexander Wendt)**

Succès depuis les années 90.

- La politique internationale est déterminée principalement par des **idées partagées plutôt que par des forces matérielles**. Le monde est construit par des idées, des représentations, des conceptions partagées. Ils s'intéressent aux idées socialement partagées, les idées intersubjectives. Les **intérêts des Etats** ne doivent pas être des données d'analyse car ils évoluent et sont construits. C'est donc un

objet d'analyse, à expliquer. **L'idée que les Etats se font de leur rapport de force est plus important que le rapport de force lui-même.**

- Wendt : « *Anarchy is what states make of it* » L'anarchie est ce qu'en font les Etats.
- L'exemple des armes nucléaires britanniques et nord-coréennes : Wendt avance que les 500 armes nucléaires de la GB sont moins dangereuses pour les USA que les 5 armes nucléaires nord-coréennes.
- Comment les idées se transforment et circulent ? Réponses pas convaincantes donc il faut se tourner vers un autre constructivisme, plus sociologique.

3. Les RI comme objet d'étude sociologique

Notre approche des RI sera **sociologique** et s'inscrit dans un but de **normalisation/banalisation**. Il faut décloisonner l'étude des RI et utiliser d'autres outils pour expliquer la PI. Les pbs affrontés par les théories des RI sont les mêmes que dans les autres sc sociales (qu'est-ce que l'Etat, une norme, une institution ?). Il n'y a pas de différence **d'essence**. L'idée directrice est que ce n'est pas parce qu'on change d'échelle qu'on doit arrêter de faire des sciences sociales. Il faut suivre au plus près les acteurs et leurs pratiques, regarder les administrations et s'intéresser aux ressources, aux représentations, aux calculs, aux intérêts des diplomates, des militaires, des responsables politiques, des repréz d'intérêts. Cela implique de faire **du travail empirique** et faire de l'observation, entretien, travailler sur archive, etc.

Cette approche sociologique des RI se dev en France depuis les **années 90**. Les RI ne sont plus une discipline mais un objet d'étude sociologique, dont le renouvellement des connaissances se fait par les **outils sociologiques**, notamment de **P. Bourdieu**. Prendre ses distances avec les RI et analyser les RI du pdv des sc sociales et non seulement des théories des Ri ne veut pas dire qu'on se tient éloigner des débats centraux de la discipline ou qu'on fait table rase du passé en ignorant des concepts et des résultats des RI. Il s'agit d'un **dialogue** qui doit d'instaurer. On va étudier la PI en mobilisant les **outils de la sociologie de l'action publique**. Cette approche ne veut pas dire qu'on déni tt spécificité aux RI, on peut même s'appuyer sur les fondateurs de la discipline pour consolider cette démarche de socialisation. Morgenthau ne fait pas de différence entre politique et RI, mais parle **d'une diff de degré**. L'explication des comportements individuels ne se trouve pas uniquement dans les conceptions des acteurs mais aussi dans des **forces profondes** qui peuvent échapper à la conscience des individus. L'objectif de la sociologie internationale est d'enrichir le regard sur la PI et renouveler des q° classiques de la sociologie politique en s'attaquant à des objets qui étaient abandonnés à des internationalistes.

La difficulté de ces sciences sociales internationales est l'accès au terrain, puisqu'en effet, on touche souvent au secret.

Séance 2. La fiction de l'« intérêt national ». Les déterminants internes de la politique extérieure

- Graham T. Allison, « Conceptual models and the Cuban Missile Crisis », *American Political Science Review*, 63 (3), 1969, p. 689-718.

1. L'intérêt de l'étude d'Allison de la crise des missiles

On explique la politique internationale en considérant les Etats comme des **acteurs unitaires**. On fait comme si l'Etat était intelligent, qu'il avait un pouvoir de décision ou comme si la politique de l'Etat se réduisait à la personne de leur dirigeant. Cette manière **simplificatrice** est partout : médias, acteurs eux-mêmes, déclaration publique, universitaires. Cette vision conduit à une **vision héroïque** de la politique internationale qui se voit réduite à un **affrontement entre chefs d'Etats**. Il suffirait de s'intéresser aux idées, aux croyances, aux représentations, aux intérêts, aux calculs de quelques chefs d'Etats. Cette manière d'appréhender l'Etat **est confortée par le droit international qui considère l'Etat comme une personne morale**. De plus, on pense la politique de l'Etat en termes **d'intérêt national**. Les Etats cherchent à satisfaire leur intérêt.

L'apport majeur du travail de **Graham Allison** est de détruire ces deux concepts qui sont un obstacle à la connaissance :

- **L'Etat n'est pas une institution monolithique**. Derrière l'image unifiée de l'institution se dissimule des **luttres entre une multitude d'acteurs**. Chacun de ces individus ont des visions différentes. Cette rupture avec le mythe de l'unicité de l'Etat est la base de la sociologie de l'action publique et a une implication forte car signifie que les grands événements de la politique internationale ne s'expliquent pas forcément par des grandes causes mais par des **petites luttes démocratiques**.
- **L'intérêt national objectif n'existe pas**. La politique étrangère de l'Etat ne s'explique pas en cherchant un intérêt national unifié. Même pdt les crises majeures il y a différentes définitions de l'intérêt national en jeu donc différentes solutions. L'intérêt national est **lui aussi le résultat d'un compromis et de luttes entre acteurs**. Il faut l'expliquer.

2. Récit chronologique des principaux éléments de la crise des missiles de Cuba

Il faut s'intéresser aux relations entre les USA et Cuba et Cuba et l'URSS : Cuba a longtemps été une quasi-colonie des USA qui est récemment tombée sous le giron soviétique :

- 1^{er} janvier 1959 : **Castro prend le pouvoir** en renversant le gouvernement de Batista allié des USA. A ce moment il n'est pas communiste et ne veut pas rompre avec son puissant voisin.
- Janvier 1961 : **rupture entre les USA et Cuba à l'initiative de Kennedy** qui vient de rentrer en fonction.
- Avril 1961 : **débarquement de la baie des cochons** : 1400 cubains alliés des USA débarquent pour renverser le régime de Castro qui s'avère assez solide pour mettre à mal l'attaque.
- Décembre 1961 : **Castro Léniniste**
- 1962 : **Embargo** américain sur les produits cubains. Cet embargo est toujours en vigueur actuellement.
- Septembre 1962 : Moscou annonce un **renforcement de l'aide militaire**.
- 4 septembre 62 : Les USA indiquent que les **armements offensifs ne seront pas tolérés**.

C'est dans ce contexte de tensions, marqué par la volonté des USA de renverser Castro que survient la crise des missiles de Cuba (2 phases) :

Une phase dite « **de la crise couverte** », elle n'est pas présente sur la scène publique (16 au 22 Octobre 1962)

- Le 16 octobre 1962, Kennedy est informé que les Soviétiques sont en train d'installer des missiles nucléaires à Cuba. On ne voit pas les missiles mais on perçoit des camions et des équipements. Au même moment les USA perçoivent des navires de l'URSS possiblement chargés de missiles nucléaires. Si on laisse faire le nombre d'ogives en direction des USA augmente. Le gouvernement des USA garde l'information secrète (attitude prudente) pour se préserver de l'agitation et des pressions de l'opinion publique. Kennedy demande à l'Excom de le conseiller pour trouver toutes les possibilités (37 réunions pendant 13 jours) : Kennedy souhaite laisser débattre ses conseillers et c'est souvent son frère qui préside les débats. Kennedy avait enregistré en secret les discussions de l'Excom.

Une phase dite « **de la crise ouverte** », présente sur la scène publique (22 au 28 octobre 1962)

- Le 22 octobre à la télévision, le président annonce l'installation de ces missiles et en exige le retrait. Il ordonne un blocus militaire de l'île. Il parle de « mise en quarantaine » et non de blocus militaire car ce dernier est un acte de guerre en droit international. Ce discours surprend les autorités soviétiques.
- Le 23 octobre, Khrouchtchev prévient que l'URSS ne facilitera pas le blocus et menace les USA de tomber dans une guerre nucléaire mondiale.
- Le 24 octobre, les forçés nucléaires sont placés en vigilance maximale. Le même jour le blocus est mis en place. En face on voit 34 navires soviétiques et 4 sous-marins. Le poids difficile de la décision repose sur les USA. Que vont faire les USA quand les navires vont arriver à la zone de quarantaine ? Décision complexe. Pour gagner du temps, Kennedy ordonne de rapprocher la ligne d'arraisonnement des côtes cubaines. On remarque que des navires soviétiques semblent soudainement tomber en panne.
- Le 25 Octobre 1962 : Proposition de l'URSS « L'URSS retire ses missiles et en échange les Américains se retirent de l'île » cette proposition est acceptée par les USA.
- Le 26 Octobre on repère 36 missiles pointés vers les USA. Le chef de l'URSS fait parvenir 2 lettres aux USA. Dans la première lettre il veut s'assurer de l'accord. Dans la seconde lettre il exige en plus le démantèlement des missiles américains en Turquie. Les USA acceptent si cela reste secret (faux prétextes). Sur le moment cette crise des missiles est un plein succès car on ignore cet accord secret. Les USA retirent leurs missiles de Turquie sous d'autres prétextes.
- Le 28 Octobre, Khrouchtchev accepte le retrait des missiles (Kennedy apparaît vainqueur).

Graham Allison propose trois récits, chacun correspondant à un paradigme, pour expliquer la décision de retirer les missiles. Le premier paradigme est insatisfaisant et il vaut mieux se tourner vers d'autres paradigmes pour expliquer la décision de l'Etat. Les paradigmes peuvent aisément être combinés.

3. Les trois paradigmes d'Allison

A. *Le paradigme de la politique rationnelle*

C'est le paradigme dominant de l'analyse de la politique étrangère. On pense spontanément la crise des missiles de Cuba en termes d'intérêt national et on pense la politique étrangère comme une réponse à un problème. On pense que les Etats choisissent la ligne d'action possible, **l'option la plus raisonnable**.

On examine les 6 options débattues au sein de l'Excom :

- Une attitude prudente qui consiste à ne rien faire : Cela mettrait à mal la crédibilité des USA vis-à-vis des Européens
- Exercer des pressions diplomatiques sur l'URSS : Pas le temps d'agir en ce sens
- Faire une offre secrète à Castro : écarté car on manque de temps.
- Envahir Cuba : Mais crainte de l'escalade

- Attaque aérienne préventive (frappes chirurgicales) : irréalisable. On ne veut pas reproduire Pearl Harbor.
- Blocus de l'île : Apparaît comme la meilleure solution

Limites de cette approche : Le travail du chercheur consiste à **se mettre à la place du décideur** : montrer que le blocus était le meilleur coup à jouer. On peut infléchir le modèle de l'acteur rationnel en précisant que c'est la meilleure solution en **fonction des informations disponibles** dont disposent les acteurs. A l'époque la CIA affirmait que les missiles nucléaires n'étaient pas présents sur l'île or cela était faux au moment de décret du blocus. Les missiles étaient déjà opérationnels. Que ce serait-il passé si l'administration américaine avait ordonné l'invasion ou des frappes ?

Malgré l'info imparfaite, ce modèle de l'acteur rationnel pose énormément de problèmes :

- Comment évaluer les **coûts et les avantages d'options jamais mises en œuvre**.
- Paradoxalement la faiblesse de cette démarche se situe dans la **facilité** qu'il y a à trouver des **intérêts à agir**, pour trouver des intentions qui permettent de maximiser l'action. Se pose la question de l'**intention des acteurs** : par rapport à quoi l'option choisie représente-t-elle une maximisation des profits.

B. Le paradigme de la politique organisationnelle

La politique étrangère est, dans ce modèle considérée comme le résultat de **l'activité d'une multitude d'organisations bureaucratiques** (autonomie). Les acteurs ne sont plus les Etats mais les grandes organisations qui les composent.

Dans le cas de la crise des missiles :

- Département de la défense
- Les armées
- La CIA (côté des USA)

L'argument principal de ce modèle est qu'un **événement international ne constitue un problème que si les routines, la culture d'une organisation administrative définit cela comme un problème**. Les problèmes ne sont pas les mêmes suivant les organisations. Ainsi l'intérêt national est dissout dans la **diversité des organisations impliquées dans le processus de décision**. Idée que la **décision est prisonnière des structures de procédures et des répertoires d'actions existants**. L'action dépend de ce qui se passe à l'intérieur de chaque organisation et les routines contribuent à définir l'action. Les organisations tendent à éviter l'incertitude, à ramener toute situation nouvelle à du connu. On se réfère donc à des **solutions standardisées**. L'action des organisations n'est jamais une réponse flexible, souple aux événements et il y a toujours un **gouffre entre la décision des dirigeants et la mise en application par les organisations bureaucratiques**.

A travers de ce point de vue on constate que lors de la crise des missiles, la recherche de processus de solution n'a pas été un processus de simplification.

- L'éventail des options soumises à Kennedy sont très restreintes car les **informations** sont arrivées **tardivement**. *Comment expliquer l'échec du renseignement américain ?* Aux USA on voit de nombreux problèmes bureaucratiques. Par exemple, l'information d'installation des missiles n'est pas arrivée à temps en raison de **conflits bureaucratiques entre la CIA et l'armée de l'air**. Les vols ont été interrompus par la CIA et remis en place le 24 octobre 1962 et l'armée de l'air se disputaient le contrôle de ces vols.
- Il y a un gouffre entre ce que décide le chef d'Etat et ce qui se passe vraiment, notamment à cause de **routines bureaucratiques**. Ainsi pendant la crise des missiles, les Américains ont fait un essai d'un missile intercontinental. Dans la perspective du paradigme 1 (acteur rationnel), on interprète ces **essais** en disant que les USA ont voulu **affirmer la fermeté** mais ce que l'on sait c'est que cet essai était en fait **prévu depuis des mois**.

- *Pourquoi les Soviétiques n'ont pas camouflé ces missiles ?* Les Soviétiques ont fait comme d'habitude. Sur leur territoire les Soviétiques ont l'habitude de créer des bases secrètes dans des zones boisées. Cela est impossible à Cuba où les forêts sont clairsemées. L'URSS a essayé de camoufler mais sans succès : **pas d'adaptation du comportement en situation**. On a appris récemment que les soldats soviétiques avaient des skis alpins dans leurs paquetages, par habitude.

C. *Le paradigme de la politique bureaucratique*

La politique étrangère résulte ici de **conflits, d'alliances, de marchandages, de luttes entre une multitude de responsables politiques et bureaucratiques qui ont des intérêts différents et des ressources inégales pour imposer leurs intérêts**. On va insister sur les marchandages entre les représentants des différents services administratifs. Les prises de position dépendent des positions occupées. Allison souligne que les responsabilités différentes, les trajectoires différentes conduisent à agir différemment. Il en conclut que les **positions** que l'on occupe définissent les **ressources**, les **avantages** et les **handicaps** de chaque joueur. Si certaines questions donnent lieu à des consensus, d'autres donnent lieu à des conflits. Les **décisions stratégiques** ne sont pas séparables des **enjeux de politique intérieure** (enjeux de carrière, de réputation, enjeux électoraux).

Cela permet de comprendre la non-observation du transport et du déploiement des missiles à Cuba. Un seul responsable des USA, John Malcolm le directeur de la CIA, considère la possibilité d'armes nucléaires russes à Cuba (chef de la CIA) mais personne ne le prend au sérieux. C'est un adversaire politique de l'administration Kennedy. Le Président le prend pour un concurrent qui pourrait lui nuire. Malcolm dit que l'URSS n'a jamais installé de missiles nucléaires dans les pays satellites car elle craint qu'en cas de révolte ils soient retournés contre elle. Mais la dictature communiste n'a pas été imposée par la force de l'URSS à Cuba.

On ne peut pas séparer les enjeux des politiques internes et externes (ex: les **enjeux électoraux**) : **Robert McNamara** prônait l'option de **ne rien faire**. Mais au moment de la crise, Kennedy a en tête les **prochaines élections sénatoriales** : hors de question de ne pas réagir à la veille de ces élections (perçu comme faible). Selon Allison c'est ordinaire. Il ne faut pas trop vite succomber à l'hypothèse d'acteur cynique. La plupart du temps les acteurs sont persuadés que **l'intérêt national** passe par la **prospérité de leur propre position dans le jeu national de la politique étrangère**. En d'autres termes les joueurs sont convaincus que la poursuite de l'intérêt national passe par la poursuite de leur intérêt personnel.

Pour Allison chaque acteur lutte pour défendre sa vision du problème : Sans surprise on peut décrire que ce sont les chefs militaires qui défendent le plus fort la solution d'une invasion de l'île : occasion ou jamais d'y aller.

4. *Les limites du travail de Allison*

A. *Le récit n'est pas assez précis ou erroné factuellement*

Ce qui est intéressant dans le travail n'est pas le récit mais la **démarche d'analyse**. Les hypothèses gagnent à être testées sur d'autres mesures de politique étrangère.

Ex : la **présence des skis** dans le paquetage qu'Allison explique par le poids des routines. La recherche historique a expliqué autrement : la présence des skis répond à une **logique d'intoxication** de la part des soviétiques (**dissimuler les ambitions**) : tromper l'ennemi sur la destination du matériel. Pour renforcer l'illusion les troupes ont été informées qu'elles seraient envoyées dans une région froide (équipement d'hiver). Graham Allison s'est donc trompé mais cela ne change rien aux hypothèses.

B. Le poids des choix

Beaucoup reprochent au chercheur d'avoir **sous-estimé la question de l'autonomie du chef de l'Etat et de la capacité des gouvernements à introduire des décisions**. Le rôle des présidents est d'autant plus prégnant aujourd'hui à cause de la présence des sommets.

C. Dépasser une vision interactionniste des relations internationales

Il ne s'intéresse **qu'aux acteurs bureaucratiques mais pas aux groupes périphériques**. De plus en plus de travaux se posent la question des acteurs infra-étatiques comme actuellement la diplomatie des villes. Toutes ces critiques sont donc utiles. Cependant le plus important n'est pas là. La critique la plus essentielle est que Allison **sous-estime le poids du contexte international**. Il se focalise sur ce qui se passe au sein de l'Etat et donc sur des processus internes aux états pour expliquer des dynamiques internationales ; les logiques étrangères sont pour lui le simple prolongement des politiques nationales. On place au centre de l'analyse les actions des décideurs nationaux.

Le comportement d'un Etat va peser sur celui d'un autre Etat qu'à condition de **peser sur son organisation interétatique**. Les effets du contexte international se voient réduits à ce qui est perçu, interprété par les acteurs et on oublie de penser, d'expliquer les effets non-intentionnels des pratiques des acteurs comme ce qui se passe dans les négociations multilatérales. **On ignore le poids des dynamiques internationales hors de contrôle des acteurs nationaux**. Le ressort de la politique étrangère ne se situe pas forcément dans le seul intérêt national, les choses se jouent à l'international.

Comme le dit Bourdieu « *la vérité de l'action ne se situa pas dans l'interaction car c'est une relation à trois et non à deux* » (agents + environnement).

Partie 1. Penser l'espace international

Séance 3. Les propriétés du système international et la récurrence du « rééquilibrage de la puissance »

Kenneth N. Waltz, « *Structural Realism After the Cold War* », *International Security*, 25 (1), 2000, p. 5-41.

L'ouvrage de **K. Waltz** est l'un des plus cités et c'est l'une des théories les plus ambitieuses et pourtant, il est rarement lu et compris en France.

Dans la précédente théorie, on s'intéressait aux processus de décisions pour expliquer les actions de l'Etat. Ici, on s'intéresse à la **position de l'Etat dans l'espace international**. On va se demander comment l'espace international peut être vu comme un déterminant de la politique de l'Etat. L'apport de Waltz c'est de développer l'idée de « **structure** » du système internationale. Il s'agit de la manière dont les Etats sont positionnés les uns par rapport aux autres. Selon l'auteur, les grandes régularités de la politique internationale s'expliquent par le fait que la **structure de la politique internationale modèle les identités et les pratiques de ses acteurs**.

1. Expliquer la récurrence de l'équilibre de la puissance

Le concept de **structure sociale** est ordinaire dans la sociologie et selon **P. Bourdieu**, c'est comme « la force de gravitation. Personne ne la voit mais il faut la supposer pour comprendre ce qu'il se passe. » Cela permet d'expliquer des choses **indépendamment des volontés des acteurs**. On n'a pas besoin dans sa théorie de s'intéresser aux décideurs. Waltz cherche à expliquer la régularité des luttes entre Etats et surtout l'équilibre de la puissance. **Les Etats agissent pour éviter la concentration du pouvoir au sein d'une même entité politique et ainsi assurer la survie et l'autonomie des Etats**. C'est un concept scientifique et à la fois une doctrine politique. Waltz prédit que **si un Etat devient trop puissant**, presque mécaniquement, les **autres Etats vont s'allier** pour limiter cette puissance et donc leur impuissance. Cette idée de balance des pouvoirs se retrouvent chez **Thucydide** dans La guerre du Péloponnèse mais également chez **D. Hume**, qui nous dit que le but de la politique internationale moderne est : « *il ne faut que jamais se trouve concentrée dans les mains d'une force telle qu'elle rendrait les Etats voisins incapable de défendre leurs droits contre lui* ». C'est une idée que l'on retrouve au congrès de **Vienne en 1815** également, entre les vainqueurs de Napoléon.

Cette idée n'est pas propre aux relations internationales, on la retrouve chez **Montesquieu** et *L'esprit des lois*. « *Il faut que par la force des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.* »

Morgenthau utilise la métaphore des plateaux d'une balance et identifie les Etats à des poids. Il identifie 4 méthodes différentes pour équilibrer la puissance.

- **Diviser pour mieux régner** : La situation de la **USA vis-à-vis de la Chine** au début des années 70 représente cette stratégie. A la suite des tensions entre Chine et URSS, les USA reconnaissent la Chine de Mao et ainsi, en 1972, la Chine occupe un siège permanent au Conseil de Sécurité. Il s'agit d'un revirement de la politique des USA indépendamment des décideurs. Ils ont en tête le seul principe de l'équilibre des puissances. On

peut notamment parler de *realpolitik*. Le Prix Nobel de la paix en 1973 a été attribué à H. Kissinger pour cette action.

- **Logique de dissuasion par l'équilibre des forces militaires**, avec notamment un course à l'armement.
- **Compensations territoriales** : reconfigurer les territoires pour équilibrer les ressources naturelles
- **Constitution d'alliances** : exemple de l'**UE**, dont le but était de contrebalancer la puissance des USA, bien que cela soit un échec car l'UE est une petite puissance du fait des divisions internes et de l'absence de ressource militaire. Waltz posait une condition pour que l'UE devienne une grande puissance : la GB et la France devait fusionner leur puissance nucléaire.

Waltz résume tout cela en disant qu'il y a 2 moyens pour préserver sa puissance :

- **Efforts internes** (pour augmenter ses ressources)
- **Efforts externes** (jeu des alliances)

Cette politique de puissance s'illustre par **l'épisode de la guerre froide**, où 2 Etats s'opposaient dans tous les domaines, mais aussi dans la **politique étrangère de la France depuis la Ve république**. Depuis l'arrivée de Général Charles de Gaulle, il y a une tendance à se démarquer de la politique américaine et un soucis de tenir son rang. Cela se manifeste notamment par le retrait de la France de l'OTAN au milieu des années 60, le refus de la guerre en Irak en 2003, le projet européen, etc.

Morgenthau et **Waltz** n'ont pas la même conception du **pouvoir** :

- Pour Morgenthau, c'est une **fin en soi**, but immédiat de la politique internationale.
- Pour Waltz, c'est un outil, un **moyen**. Le but des Etats, c'est de maintenir leur position dans l'espace internationale et de ce fait, leur survie en tant qu'entité autonome.

Morgenthau n'explique pas le rééquilibrage de la puissance, il va expliquer la politique internationale en examinant les actions des Etats et leurs interactions. Pour les réalistes, les causes de la politique internationale sont localisées au niveau des acteurs eux-mêmes. In fine, **Morgenthau explique la récurrence de l'équilibre de la puissance par la nature humaine**.

2. Le concept de structure du système international

Waltz a le mérite de proposer une vision plus sociologique, au sein de laquelle où il propose un mode de **pensée relationnelle**. Il développe le concept de structure du système international et il va ainsi localiser des **causes de la politique international** à un autre niveau, c'est-à-dire au niveau du **système international** lui-même. La **causalité va de l'externe à l'interne**. C'est penser **comment les positions des Etats occupées façonnent ce qu'ils sont et font**. C'est considérer que les prises de positions des Etats dépendent des positions qu'ils ont → **you stand where you sit** (Allison). Pour Waltz, les positions occupées dans le système international incitent à des **réactions types**.

- Ceux qui occupent des **positions dominantes** sont enclins à des **stratégies de reproduction** ou de **conservation du pouvoir**.
- Ceux qui sont **moins bien dotés aux ressources** sont incité à des **stratégies de subversion**.

C'est ainsi qu'on explique les rapports entre la France et les USA.

RW conçoit une définition en 3 partie de la structure de système international :

- **L'anarchie** : pas d'entité gouvernemental ni de centre de pouvoir au-dessus des Etats.

- **L'absence de différenciation fonctionnelle** : Dans un « Self Help system », il n'y a pas de division du travail politique et pas de spécialisation fonctionnelle des États. Exemple : Si la France se spécialise dans le domaine du parfum ou du vin et arrête de produire des avions ou ordinateurs, elle n'est plus polyvalente et perd en autonomie. Chacun ne peut compter que sur soi-même pour sa sécurité et sa survie.
- **Distribution inégale des capacités d'agir** c'est-à-dire des ressources ou encore des capitaux entre les États. On parle notamment des ressources économiques, militaires ou encore politiques.

Selon Waltz la structure du système internationale varie **selon le nombre de pôle**, c'est-à-dire de grandes puissances : unipolaire, bipolaire, multipolaire. Chacun de ces configurations du système international va avoir des contraintes propres et inciter à des comportements types. Chaque Etat doit faire face à la même tâche, **assurer eux même leur sécurité et autonomie** mais les **Etats se distinguent dans leur capacité à assurer cette tâche**. De ce fait, il y a une **hiérarchie entre les États**, en fonction de leur **ressource** et non de leur système politique par exemple.

Il existe différentes manières de faire cette hiérarchie, en prenant des critères matériels (par exemple, la force économique) mais également immatérielle (par exemple, la stabilité des gouvernement) mais in fine il y a un critère important, ce sont les **dépenses militaires**. Au final, la **force physique est l'ultime argument**.

Les dépenses militaires américaines représentent 75% des dépenses de l'OTAN et l'URSS 90% du pacte de Varsovie. Ces chiffres démontrent l'existence de deux réelles puissances

Comment le système internationale pèse sur la politique internationale et sur les acteurs ?

3. Deux effets différenciés sur les acteurs et leurs pratiques

Dans son ouvrage, Waltz déclare qu'il faut observé le système bipolaire ou multipolaire. Il ne conçoit pas un système unipolaire. Ces deux systèmes ont deux effets de contraintes spécifiques et se situent dans la manière avec laquelle des grandes puissances se rééquilibrent.

- Dans le **système multipolaire**, il est nécessaire de mettre en exerce un **effort international externe** et on est condamné à **gérer les alliances**. Paraître **attractif** est donc important. C'est coûteux dans nos choix politiques car cela les restreint. La **flexibilité des alliances** conduit à de **l'incertitude**.
- Dans le **système bipolaire**, le rééquilibrage se fait dans un **effort interne**, on ne peut compter que sur soi-même. Il est le système est le plus **stable** dans le temps mais pas forcément le plus pacifique. Les deux puissances définissent leur stratégie par rapport à leur **intérêts et capacité d'agir**, car les autres puissances ne sont pas en mesure de modifier l'équilibre des puissances. L'OTAN se fait entre puissances inégales, quand la France en est partie, cela n'a rien changé. De ce fait, la **puissance majeure impose sa volonté**. Dans les systèmes bipolaires, les **contraintes** majeures ne sont pas de gérer les relations avec les alliés mais avec l'autre **grande puissance**. La politique internationale est déchiffrée par les acteurs comme un **jeu à somme nulle** : ce que l'un gagne, l'autre le perd. Les conflits dans le monde concernent tous les grandes puissances car si on ne s'en occupe pas, on donne l'avantage à l'autre puissance.

Comment la structure du système international agit pour façonner la politique internationale ?

La politique internationale est une construction, une abstraction du chercheur qui vise à expliquer la réalité. *Mais comment quelque chose qui n'existe pas peut avoir des effets réels ?*

Waltz formule deux hypothèses sans les développer :

- **L'international** façonne **les représentations sociales des acteurs** et donc produit des **effets de socialisation**. La structure sociale est incorporée dans des structures mentales, dans des chaînes de perceptions et

d'actions. Les hommes et femmes d'Etat peuvent, par un apprentissage, développer un sens pratique sur la manière dont la politique internationale est organisée à travers des échecs, des réussites.

- La structure du système international transforme les pratiques des états, indépendamment de l'idée que les acteurs se font de leurs ressources et de leurs positions. Elle agit comme un **écran déformant** qui s'interpose entre les actions des états et les résultats de ces actions. Elle va expliquer les **effets non intentionnels**.

La théorie de Waltz est nécessaire pour expliquer la politique internationale des Etats mais n'est en aucun cas suffisante. Comme il le dit, la théorie de la structure n'est pas une théorie de la politique internationale, il veut juste comprendre les **grandes régularités** et non expliquer les actions spécifiques d'un Etat. Il n'explique par les modalités d'un rééquilibrage (à ce moment, de cette façon) mais désigne les contraintes qui pèsent sur les Etats. **Avec ce concept, on peut décrire des forces qui pèsent sur les Etats mais on ne peut pas comprendre comment les Etats et les agents de l'Etat vont réagir face à ces contraintes.** Pour cela, il faut ouvrir la boîte noire de l'Etat et s'intéresser au jeu bureaucratique. Les acteurs n'ont pas la même vision des contraintes. La politique étrangère n'est jamais la simple adaptation à la pression du jeu international. Pour comprendre les politiques étrangères de l'Etat, il faut intégrer l'approche de Waltz et de Alisson. C'est aujourd'hui un des défis majeurs de la politique internationale.

4. De la *balance* au *balancing*

Balance : vision statique, personne n'a remplacé le vide de l'URSS.

Balancing : vision dynamique en termes de pratique, il faut regarder les activités de rééquilibrage de la puissance dans le monde de l'après GF.

La période de la guerre froide illustre parfaitement la théorie, mais elle apparaît moins pertinente aujourd'hui. Le système était auparavant bipolaire mais avec l'effondrement de l'URSS, le sens commun veut qu'on soit face à une **situation unipolaire**, c'est-à-dire caractérisé par une seule puissance. Les dépenses militaires américaines représentent 50% des dépenses militaires mondiales mais c'est une **anomalie pour la théorie de Waltz**, car elle vise à expliquer le rééquilibrage des puissances et donc, en conséquence, l'absence d'un seul pôle. De ce fait, Waltz dit que cette situation n'est que **temporaire** et nomme des concurrents potentiels, comme le Japon ou l'UE. Cependant, ce rééquilibrage n'est jamais arrivé, depuis les années 90.

On peut considérer que Waltz s'est trompé mais on peut également interpréter différemment sa théorie ; il s'agit de sortir d'une logique comptable et considérer qu'il ne suffit pas de combler le nombre de grandes puissances pour déterminer l'état du système international. On va considérer que les Etats ne sont pas des poids mais **ce qui compte**, ce n'est pas l'équilibre de la puissance comme quelque chose de statistique mais plutôt les **pratiques du rééquilibrage**. Des internationalistes américains ne constatent pas de pratique de rééquilibrage de la puissance américaine car ils se focalisent sur le terrain militaire. Il n'y a pas d'alliance militaire formée ou d'effort interne pour rééquilibrer la puissance militaire américaine. Si on sort de ce domaine, on constate pourtant que toutes les puissances intermédiaires se sont lancées dans des activités de rééquilibrage de la puissance américaines.

Robert Pape avance le concept de **soft balancing** c'est-à-dire des activités de rééquilibrage qui ne visent pas la prédominance américaine mais utilisent des **moyens non-militaire pour retarder, frustrer les politiques militaires agressives des USA**. On peut notamment citer l'utilisation des **organisations internationales, l'habileté économiques, les arrangements diplomatiques ou encore la règle de droit**. Par exemple, le **refus de la guerre en Irak en 2003**. La France a menacé de mettre en œuvre son droit de veto mais la résolution des Américains pour l'intervention en Irak est retirée du vote et en mars 2003, Bush disqualifie l'ONU et lance un ultimatum au dirigeant irakien. Quelques jours après, les bombardements commencent et montrent la puissance des américains même sans aide de leurs alliés. Cela démontre l'effet limité du soft balancing.

Comment expliquer une politique capricieuse comme celle-ci ?

« Avec la disparition de l'Union Soviétique, les USA n'ont pas de menace majeure sur leur sécurité (...) la constance dans la menace produit de la constance dans la politique ; l'absence de menace permet à la politique de devenir capricieuse » (2000) Waltz

La constance de la politique américaine dans la guerre froide est due à la présence d'un ennemi stable, identifié. Les USA ont le souci constant de rééquilibrer la puissance soviétique. Cela limite les choix possibles mais également maintient la politique étrangère des USA dans un cadre de jeu limité. Cela démontre la théorie de la modération du pouvoir. **La politique étrangère devient capricieuse quand un Etat n'a plus d'Etat rival pour le contrebalancer.** Dans ces conditions-là, la politique étrangère devient déterminée avant tout par des considérations d'ordre politique intérieure. La théorie de Waltz dégage des conditions de possibilités au **comportement de Trump** par exemple.

Par rapport à la question de l'émergence de la **Chine**, celle-ci est objectivable par le taux de croissance. Le sens commun veut que tôt ou tard la domination américaine va être remise en cause par la montée de la Chine. On s'attend donc à des conflits dont on a déjà des signes. La différence avec la guerre froide est que le **conflit** ne se situe **pas encore sur le terrain militaire.**

On peut citer 2 travaux :

- **John Mearsheimer**, *"the tragedy of great power politics"*

Si la Chine continue à croître, les Américains vont une nouvelle fois se retrouver face à un compétiteur de niveau égal. La politique de l'équilibre de la puissance va revenir en force. La thèse de l'auteur, c'est que cette **montée en puissance de la Chine ne peut pas se faire sans conflit armée.**

- **Michael Berkeley**, *"china's century ? Why america's edge will endure "*

Cet auteur soutient un autre point de vue, c'est-à-dire que la puissance américaine est durable car les **USA** profite de la **mondialisation** et surtout d'un **avantage comparatif** que leur confère leur position dominante. Le gouvernement américain peut exploiter la mondialisation à son profit, car les **bénéfices surpassent les coûts.** Le gouvernement américain peut fournir, limiter ou interdire l'accès à son marché, à son aide, à sa protection militaire, à sa technologie. Il peut soutenir des initiatives dans les organisations militaires ; sa puissance militaire est telle sans même que le gouvernement ait besoin de l'utiliser : logique de dissuasion. Toutes ces **ressources exceptionnels** dissuadent, poussent les Etats à faire des concessions et à satisfaire les volontés du gouvernement américain. Cela remet en cause la thèse d'un déclin américain mais également, pose la question de la mesure de la puissance des états.

Trois critères : Richesses éco, innovation et forces militaire. Dans ces trois domaines, les usa n'ont pas décliné par rapport à la chine.

- La **richesse économique** : Le PIB n'est pas synonyme de pouvoir national. Des pays avec un PIB important n'ont pas forcément beaucoup de ressource. En chine, la population est vieillissante et le PIB par habitant est faible. Finalement, si le tût de croissance est plus élevé, c'est que le point de départ est plus bas.
- **Innovation** : les plus grandes universités sont américaines, les GAFAs et leurs innovations sont américaines tandis que 50% des exportations chinoises sont produites par des entreprises américaines, et la part est encore plus grande dans secteur de la haute technologie. La part financière des entreprises pour la recherche et le développement reste limitée en chine et cela se voit par le nombre de brevet déposés.
- **Budget militaire** : celui de la chine a doublé entre 84 et 99 puis encore doublé entre 99 et 2009 et encore doublé entre 2005 et 2009 mais a décliné sur les 10 dernières années par rapport au budget américain. La

chine occupait en 2018 la 2^e place du classement mondial alors qu'elle était à la 6^e place en 2000. Mais ce n'est toujours que 40% du budget américain. La puissance militaire est faite d'investissement coûteux mais durable : ex, réseaux de base militaire à travers le monde, tandis que les ressources militaires de la China se situent en Asie. Les USA ont déjà fait ces investissements. La puissance militaire c'est aussi des compétences, des savoirs-faire. L'armée américaine n'a plus à prouver sa capacité à projeter sa force, ni à agir en coalition, alors qu'on ne connaît pas la valeur des soldats chinois ni de leur encadrement.

Paul Kennedy : a montré que URSS en 1988 était en train de gagner la g froide donc on peut se tromper.

Séance 4. L'emprise des organisations multilatérales

- Michael N. Barnett, Martha Finnemore, « The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations », *International Organization*, 53 (4), 1999, p. 699-732.

Le multilatéralisme prend de plus en plus d'ampleur et cela se démontre notamment par **l'accroissement des organisations internationales** (nous parlons ici des organisation intergouvernementale). L'activité multilatérale occupe un part essentiel du travail des diplomaties ; il n'y a pas de crise internationales qui ne soient pas gérées à un moment de façon multilatérale. Mais ce constat n'est pas un acquis, il y a un courant traditionnel de défiance au sein de l'administration américaine envers les OI. Il y a un **enjeu de lutte**, car les Etats les plus puissants ont des **avantages avec l'unilatéralisme**.

Le multilatéralisme n'est pas qu'un mode d'action, c'est un **projet d'organisation du monde**. Le but est de **mettre de l'ordre dans les relations des Etats souverains**, de créer une **société**. Cela repose sur l'hypothèse de **l'Etat-acteur**. Les procédures des OI respectent le **principe de souveraineté**. En pratique, la **règle du consensus** prédomine.

Mais le multilatéralisme n'est pas seulement un format de négociation, c'est également **des idéaux désirables**. L'idée de communauté internationale est mise en avant et le but recherché est de rendre le **monde plus pacifique**. Le bien commun l'emporterait sur les intérêts particuliers. Ces enjeux se retrouvent dans bons nombres de travaux sur le multilatéralisme. Pour beaucoup d'universitaire, les OI transformeraient le monde des Etats en fournissant des **réponses aux désordres et en renforçant l'idée de responsabilité commune**. Pour **G. Devin**, les OI constituent un apport essentiel au **processus de civilisation des relations internationales**.

Cependant, il faut rompre avec la vulgate, selon laquelle les OI contribuent à la construction d'un ordre international plus solidaire et qu'elles sont des instruments de coopération aux mains des Etats qui ont pour fonction d'assurer la paix et le développement. La coopération peut recouvrir des **logiques de concurrence au sein des Etats, entre les Etats** mais également peut **reproduire des inégalités et des hiérarchies entre les Etats**. Le travail des OI n'a rien d'harmonieux ou de fonctionnel. Il est naïf de penser les OI par opposition à la violence et à la guerre.

On peut voir les OI comme :

- Des **organisations formelles**, dotées d'une **personnalité juridique de droit international, possédant des organes propres, et éditant leurs propres actes**. Les OI sont constituées par des **accords** en Etats ou plus. Elles peuvent avoir une dimension universelle ou régional, avoir un mandat spécifique ou général, ainsi que des fonctions variées (lieu d'élaboration des normes, forum de discussion, lieu de fabrication d'expertise, instance qui décide d'interventions, etc)
- Au sens sociologique : un **univers de pratique et de sens relativement stable dans le temps et contraignant**.

Comment les OI sont traditionnellement étudiés dans les relations internationales et qu'apportent une approche plus sociologique ?

1. Les OI au prisme des théories des relations internationales et de la sociologie des relations internationales

3 approches classiques des OI dans les relations internationales :

- **Les réalistes** :

- Ils mettent l'accent sur **l'instrumentation des OI par les Etats dominants**. La coopération entre les Etats est plus difficile que la coopération au sein des Etats, à cause de l'anarchie du système international et du manque d'un pouvoir supra-Etatique. Les Etats auraient toujours peur de la triche et préférerait donc faire **cavalier seul** que de se voir tromper et se perdre dans la coopération. Pour certains auteurs, dans la politique internationale, les OI sont insignifiantes ; elles ne sont que le **reflet des préférences et des intérêts des Etats dominants**. Ces derniers peuvent donc les ignorer quand ils le veulent, par exemple la guerre en Irak en 2003.
- Le problème avec cette approche, c'est que si les OI n'ont qu'un intérêt minime, on ne comprend pas pourquoi ils en créaient autant, pourquoi ils investissent autant en Hommes et en argent dans ses OI, pourquoi ils s'y affrontent si durement.
- **Les néo-libéraux** : Ces derniers développent le concept de « **régime international** ». Les normes et les OI peuvent compter en politique internationale et ainsi façonner, **transformer le comportement des Etats**. Les OI affectent les politiques égoïstes des Etats parce que les OI constituent des **instruments de réduction de l'incertitude** et donc du risque de triche. L'adhésion aux OI se fait par **intérêts**, il y a un choix véritable d'adhérer aux OI. Ces dernières assurent un certain nombre de **fonction régulatrice**. Concrètement, elles facilitent la **communication**, renforcent la **confiance** mutuelle et diminuent les coûts de l'action collective. Elles facilitent la satisfaction de bénéfice commune et la **coordination**. Cela reste une **approche très instrumentale**.
- **Les constructivistes** : Les Etats coopèrent parce qu'ils **partagent des normes et valeurs communes**. On va se conformer aux règles du DI parce qu'on y croit, qu'on adhère aux règles et principes multilatéraux et qu'4ON les voient comme légitime et conformes à nos idéaux. Au centre de cette approche se trouve les **représentations partagées**.

Il y a deux problèmes majeurs avec ces approches :

- Tout ce passe comme si les OI ne pouvaient pas faire autre chose que ce pourquoi elles auraient été créées (ou renégociées). On **ignore l'autonomie et les intérêts propres des OI**.
- Tout ce passe comme si les Etats étaient des entités cohérentes, unifiées dans les OI, avec des préférences stables. Or, **l'Etat ne marche jamais comme un seul homme**, il y a toujours simultanément, plusieurs lignes d'action.

Une approche sociologique :

- Les OI et les Etats sont peuplés d'agents qui ne sont pas eux même unifiés. On va regarder les peuples, leurs ressources, leurs intérêts, leurs croyances. On va faire un **travail de terrain** pour suivre au plus près qui sont les acteurs de la politique multi et quelles sont leurs pratiques.
- En effet, **les OI sont des créatures des Etats** qui les financent et les dirigent. Il y a bien un rapport instrumental des acteurs diplomatiques nationaux envers les OI. Les OI sont mobilisées parce que à l'intérieur des Etats, des groupes d'acteurs considèrent que c'est dans leurs **intérêts**. Les intérêts propres poursuivies peuvent être très loin des intérêts affichés par les OI. Cela permet de comprendre les **limites calculées** qui existent dans le travail des OI. On reproche souvent aux OI d'avoir des mandats, ressources, résultats, modes d'actions limités. Mais tout ceci est définis par les Etats et ces derniers **limitent volontairement** ces moyens car ils veulent garder des **compétences propres**.
 - **Exemple** : **OMS** très critiquée durant Covid-19. Organisation sous-financé par Etats depuis des années et dont les capacités d'actions sont limitées, fonctionnent sur la base du consensus. Donc le directeur n'a pas pu critiqué la gestion par le gouvernement chinois de la crise.

- Exemple : **AIEA** (Agence Internationale de l'Énergie Atomique) est dépendance des Etats membres et notamment ceux qui ont une expertise dans le domaine nucléaire. Réduire son autonomie, permet de la contrôler et délimiter son action. Cette dépendance est la base de collusion discrète entre fonctionnaires nationaux et internationaux. Pour avoir plus d'expertise, on fait appel aux différents Etats et aux experts nationaux. En échange, les experts vont demander des informations qui ne sont pas censé sortir de l'agence. Ainsi, les grands Etats membres connaissent mieux le programme nucléaire iranien.
- Les OI ne peuvent pas se voir réduites à de simples instruments aux mains des acteurs nationaux. Les OI, comme toute institution, comme toute bureaucratie peuvent **échapper en partie au contrôle** et aux préférences des acteurs politiques en développant une **expertise propre, un pouvoir de mise sur agenda**. Se développe une culture, des procédures, des intérêts propres, une routine... De plus, ce sont des lieux de négociations, et donc de compromis qui ne satisfont personne. On peut considérer les OI comme **des arènes où des ressources sont mobilisées et où actions sont reconfigurées**. Les effets ne sont pas toujours ceux prévus ou souhaités par acteurs nationaux.
- Il faut étudier les OI car ce sont des lieux où quelque chose se joue. **Vincent Pouliot** : les négociations et les OI contribuent à **reproduire les hiérarchies internationales**. La diplomatie multilatérale se joue sur un terrain inégal, malgré le principe d'égalité affiché. On écoute des diplomates plus que d'autres quand ils représentent un grand Etat. Le terrain est tellement inégal que la plupart des joueurs ne joue tout simplement pas le jeu. Le multilatéralisme n'est pas le grand outil égalisateur. La pratique multilatérale est **imprégnée de rapport de force** et ne fait pas que refléter les inégalités qu'elles engendrent.

2. L'institutionnalisation d'une hiérarchie internationale

Le système multilatérale qu'on connaît aujourd'hui est un **héritage de l'architecture institutionnel mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale**. Le système des Nations Unies est évidemment l'arrangement institutionnel le plus ambitieux et le plus développé. L'ONU regroupe 193 Etats-membres. Il s'agit de mettre en œuvre des règles de droit devant assurer la paix. Mais cela déborde largement le domaine de la **sécurité collective, sur le plan politique et militaire**. Elle prétend assurer de la **sécurité dans le domaine juridique, social, économique**. La prospérité économique est un facteur de paix.

L'architecture de l'ONU est complexe ; elle comporte 5 éléments :

- Un exécutif restreint : conseil de sécurité, 15 membres dont 5 permanents avec droit de veto
- AG, forum délibératif (tous les Etats sont représentés et ont tous une voix)
- Corp juridique : la CJ
- Conseil Economique et Social
- SG qui réunit tous les fonctionnaires et les services bureaucratiques qui assurent la permanence et la stabilité de cette grande OI

Autour de ce centre, on a une 15zaine de programme et de fond qui sont financé par les contributions volontaires des Etats : UNICEF, HSR, PNUD. + 15zaine d'institutions spécialisées et qui ont une large autonomie par rapport à l'ONU, comme l'UNESCO, FAO, OIT, OMS, FMI ou encore BM.

Ce qui va nous intéresser c'est que l'ONU tend à **inscrire dans l'ordre des choses des différences de statut et de responsabilité entre les Etats**. Par exemple, le Conseil de sécurité accorde à ses membres permanents des privilèges et reconnaît l'existence d'une élite chargée de réguler les affaires politiques mondiales. Il y a bien une **division internationale du travail politique**. Un petit groupe d'Etat organise les affaires du monde en se reconnaissant des

sphères d'influence et ces Etats s'appuient sur la **légitimité** que confère le **droit international** et l'ONU pour contraindre des individus et des Etats à l'obéissance et imposer ses préférences et ainsi maintenir leurs positions dominantes. L'action au sein du Conseil de Sécurité, loin de favoriser la paix, permet de **recourir à la coercition, à la violence au nom du maintien de la paix**. C'est le Conseil de Sécurité qui autorise le recours à la force armée ou encore les sanctions, mais également la saisine de la justice pénale internationale. Cette inégalité naturalisée par l'ONU est un **produit de l'Histoire et de lutte passée**. En effet, les 5 membres du Conseil de Sécurité sont les **vainqueurs de la WWII**. Le fait que la charte créant l'ONU a été créée à San Francisco et que son siège soit à NY marque le **bascullement de force vers USA**.

Pourquoi les USA, alors qu'ils sont au fait de leur puissance, créaient-ils cette OI et s'auto-contraindre dans les règles multilatérales ? Pourquoi accepter de limiter l'exercice de leur puissance ?

La thèse de **John Ikenberry** démontre que les **USA se sont auto-contraindre pour construire un ordre politique légitime** et donc faire **perdurer à moindre coût leur domination**. Les USA ont pris la façade d'un **hégémon bienveillant** et de ce fait, ne sont pas perçus comme une menace et donc désincite au rééquilibrage de la puissance américaine. La **domination des USA** passerait par le **respect des normes et procédures internationales**. Aujourd'hui, la **guerre en Irak** remet en cause cette théorie, car elle s'est faite en dehors de l'ONU et donc des règles de droit (+ contre les préférences de beaucoup d'alliés des USA). Ikenberry considère que les OI sont **collantes**, c'est-à-dire que cela coûte, en termes de légitimation, d'agir en dehors des OI.

Ex : La Syrie en 2011

Dans le contexte des printemps arabe et des révoltes pour des réformes démocratiques, la guerre civile fait rage. En effet, le gouvernement français pousse pour un changement de régime et le départ de Bachar El Assad. En août-sept 2013 a lieu l'attaque chimique près de Damas, qui est largement couverte médiatiquement. Dans les jours qui suivent le gouvernement français dit qu'il va intervenir militairement en Syrie pour le punir et éviter tout nouvel usage d'arme chimique (au final ça n'aura pas lieu). Ce qui est intéressant est que cette action rompt avec la position traditionnelle de la France avec le multilatéralisme. Ils n'essayent pas car ils considèrent que le conseil de sécurité est bloqué. On prétend faire comme les USA en Irak en 2003. On **prétend agir au nom de droit, on bricole des justifications aux yeux de l'OP national car coûteux d'agir en dehors des règles de droit des OI**.

3. Les effets de la fin de la guerre froide sur le système des Nations unies

Cela a largement transformé ce que sont et ce que font les grandes OI et notamment le système des NU. Durant la guerre froide la bipolarité du système mondial est réglée par USA et URSS. L'effondrement de l'URSS va dégager un formidable **espace de liberté pour les organisations au sein de l'ONU** mais également s'accompagne d'une **transformation des règles du jeu de la PI**. Après 1990, on ajoute une **série de conditions sur le fonctionnement interne des états** et la **souveraineté** des Etats devient conditionnée au **respect des droits de l'homme**. Si ces derniers ne sont pas respectés alors l'Etat perd sa souveraineté.

Cette conditionnalité conduit à une modification du rôle des NU :

- Idée de **placer au centre les NU** dans les Organisations Internationales.
- Idée qu'on **multiplie les interventions militaires au nom des droits de l'homme** et elles vont se faire dans le cadre des NU. Pas dans le cadre de gardien de la paix et des interventions des casques bleus.

On va assister à une augmentation des **sanctions onusiennes**, notamment pour contraindre les Etats jugés déviants, le Conseil de Sécurité étant bloqué au moment de la guerre froide par l'affrontement entre les 2 grands. Cependant, il n'y a eu que 2 régimes de sanctions de l'ONU vers la Rhodésie et l'Afrique du sud dans le cadre de l'Apartheid.

Aujourd'hui il existe une **quinzaine de régime de sanction** qui visent à pacifier des relations des états, lutter contre le terrorisme et la prolifération des armes nucléaires. Cela touche un grand nombre d'état mais aussi des entités non étatiques (états islamique ou Daech).

Au sein de l'ONU, on observe une augmentation du nombre de résolutions :

- La première résolution date de janvier 1946
- Fin 1991 on dénombre près de 800 résolutions (soit 17 par an)
- De janvier 1992 à aujourd'hui (3000 résolutions soit moyenne de 60 textes par an)

Au-delà de l'augmentation du nombre des sanctions, on observe modification de la portée de ces sanctions ; on passe de **sanctions globale à des sanctions ciblées** (banques, entreprises). Cette question des sanctions ciblées ou dites « intelligente » fait suite aux critiques globales contre les sanctions économiques en Irak, Haïti et l'ex-Yugoslavie :

- **Inefficacité** : manque de précision et d'impact sur les acteurs politiques
- **Conséquences humanitaires** sur la population

Il s'agit donc pour les sanctions d'éviter que des événements potentiellement dommageables se produisent. Ces sanctions ne sont pas clairement définies, mais la Charte des Nations Unies dans son **article 41** mentionne que ce sont « des **mesures n'impliquant pas l'usage de la force** ».

Ces sanctions ciblées peuvent prendre 3 formes :

- Les **sanctions personnelles** : Elles prennent la forme d'une liste de personnes avec nom, affiliation et dates de naissance : elles portent sur des interdictions de déplacement (interdiction de délivrance de visa) et gel des avoirs financiers.
- Les **sanctions sélectives** : qui touchent des secteurs particuliers de l'économie : des embargos partiels : interdiction d'exporter du pétrole, des armes, des pierres précieuses, des produits de luxe.
- Les **sanctions diplomatiques** : la rupture des relations, la suspension d'une adhésion à une institution internationale, le rappel d'ambassadeurs.

Ce développement a aussi suscité des critiques et des réserves :

- On se pose la question de la **compatibilité entre ce processus d'inscription des personnes concernées et le principe de l'Etat de droit et du procès équitable**. = Il y a aucune garantie procédurale prévue en matière de justice et de droit de l'homme.
- Il y a une difficulté qui apparaît pour les états membres : comment prouver la **responsabilité d'une banque dans le développement du programme nucléaire iranien** (dire trop en dévoilant source ou pas assez et ne pas convaincre ?)

Ce qui contribue au développement de la place et du rôle des NU dans la Politique Internationale est que le Conseil de Sécurité et les grands OI apparaissent comme des **lieux de rééquilibrage de la puissance américaine**. Ce sont des **instruments de canalisation de la politique de la puissance dominante** (soft balancing et idée selon laquelle les OI sont collantes)

L'expansion du multilatéralisme peut être un **moyen de résister**, contester et limiter l'arbitraire du dominant que sont les USA dans la PI.

4. Les effets politiques des négociations onusiennes

Pour les réalistes cela ne sert à rien de l'étudier car il ne passe rien. **Tout se joue en dehors de la table des négociations**. Dans cette perspective réaliste, la prise de parole à l'Assemblée Générale ou au Conseil de sécurité, n'est qu'un **exercice rhétorique** et ne sert qu'à **justifier les préférences défendues**. Cependant, c'est problématique d'accorder si peu d'attention à l'échange de coup au sein des NU. On observe que **parfois** il y a un **écart entre les hiérarchies de la puissance des états et la hiérarchie d'influence dans les négociations**. Pour comprendre cet écart, il faut comprendre qu'il se passe des choses dans le processus même de négociation diplomatique.

L'argumentation est un moyen d'entraver le recours à la puissance dans les négociations : **David Ambrosetti** « s'opposer aux États-Unis au Conseil de Sécurité : l'argumentation contre la puissance dans les négociations multilatérales » → Il montre comment on a réussi à contrarier les préférences américaines, annuler la portée de la préférence américaine.

Exemple : En 2002, les USA soumettent au Conseil de Sécurité, un projet de résolution qui vise à empêcher la Cour Pénale Internationale de poursuivre les responsables ou les personnels sous mandat onusien. Si ce projet américain passait alors ils ne pourraient pas avoir de recours devant la CPI et donc mettre à mal la légitimité des NU. Mais on a réussi à amender ce projet après 15 jours de débat. La **résolution 1422** : reconnaît une immunité devant la CPI mais seulement devant les États qui ne sont pas membre de la CPI. Pour les Français, cela mettrait à mal l'image des Nations Unies

Comment ça se passe ?

On explique la manière dont les ambassadeurs français et britanniques s'y sont pris. Ainsi, il faut préserver la place des NU dans les OI et préserver les intérêts français car le Conseil de Sécurité octroie à la France une place considérable, donc elle a intérêt à ce que le **Conseil de Sécurité** ait une place centrale, pour avoir elle-même avoir une place internationale = un **lieu d'égalisation des pouvoirs pour les Français**. Ils ne cherchent pas à convaincre les Américains, pas un débat d'idées. On va, à travers des marchandages, échanges de bons procédés, mise en jeu de relations de bonne entente, provoquer une réaction des autres membres du Conseil de Sécurité pour rendre la manœuvre USA plus coûteuse et obliger la diplomatie américaine à augmenter ses promesses et menaces envers les autres membres. Les USA considèrent que ça n'en vaut pas le coût. Les politiques dans le champ politique français sont **ratifiées non pas en raison de leur qualité intrinsèque mais de la force que donne les groupes d'acteurs**. Le Conseil abouti à un compromis qui reconnaît une **immunité pour les personnels ressortissants d'États non-partie à la Cour Pénale Internationale dans des opérations sous mandat de l'ONU**.

Ce qui fait la force d'une idée en politique et en politique internationale n'est pas sa vérité mais sa **capacité à mobiliser**. Il ne faut pas opposer une réfutation argumentée mais **poser un autre idée forte capable de mobiliser une contre force**, une autre force.

Rebecca Adler-Nissen et Vincent Pouliot « *Power in Practice : Negotiation in the International Intervention in Libya* »

- Ces résolutions ont été votées et mise en œuvre malgré les oppositions initiales des USA et de la Russie. L'importance de l'usage habile de chute dans la presse, mise en cause de réfutation, etc
- Importance des **jeux de coulisses**, tractation de couloir pour coincer les autres miner les arguments adverses et constituer des forces

- Ces travaux soulignent les **effets politiques des négociations**, il y a une **dynamique propre** des négociations
- Toutefois, il ne faut pas oublier que ces négociations diplomatiques et les effets politique qui en découlent ne sont possible que si les instructions des capitales laissent une **marge de manœuvre aux diplomates**. Il faut relier ces négociations au jeux bureaucratique national

Séance 5. Les dynamiques transnationales : l'Etat est-il devenu impuissant ? Le cas des ONG

- Joseph S. Nye, Robert O. Keohane, « Transnational Relations and World Politics: An Introduction », *International Organization*, 25 (3), 1971, p. 329-349.

Il est important de commencer par dire que **l'Etat n'a jamais eu le monopole des relations internationales**. Pour désigner les acteurs transnationaux, on parle souvent de « **nouveaux** » acteurs mais c'est une **idée fausse**. La mondialisation est un processus ancien. Par exemple, il existait la Compagnie des Indes, des cartels internationaux ... L'ouvrage « *l'histoire mondiale de la France* » montre que l'ouverture de la France à l'international a existé de tout temps. Ce qui est nouveau c'est **l'intensification ou le rôle croissant des réseaux transnationaux** (processus de démocratisation qui permet l'émancipation d'acteurs non-étatiques, progrès technique qui favorise échange, etc).

Les acteurs transnationaux sont très **hétérogènes** : il y a tout d'abord les ONG, les firmes, agence de notation, syndicats, mais aussi des organisations terroristes et criminelles, etc...

Il **ne faut pas associer le développement des acteurs transnationaux** à l'idée d'un **déclin étatique**. Par exemple, Total serait supérieur à certains PIB de pays africains. On peut citer l'importance des arsenaux de certaines sociétés privées, qui peuvent posséder des avions, des véhicules blindés... Cette idée commune se retrouve dans l'univers académique et notamment **Badie** a écrit dans les années 90 « *le retournement du monde* », « pour comprendre la PI, il ne faut plus autant s'intéresser aux relations interétatiques qu'aux acteurs transnationaux ». C'est une erreur, les **Etats les plus puissants demeurent les acteurs les plus structurants de l'espace international**. On assiste plutôt à une **recomposition des modalités d'exercice de l'autorité publique**

Un autre moyen de discuter l'idée commune de déclin de l'Etat face aux acteurs et flux transnationaux c'est de souligner que les **acteurs étatiques et non étatiques** ne constituent **pas deux univers séparés et antagonistes**. Les acteurs transnationaux entretiennent des relations constantes. Ces relations sont parfois conflictuelles mais parfois aussi coopératives. Il serait **abusif de considérer que les flux transnationaux contrarient les intérêts des Etats** et ceux qui occupent l'Etat. Il y a souvent des intérêts en commun. Loin de faire reculer les Etats, les acteurs transnationaux peuvent les **renforcer**.

1. Les ONG comme groupes d'intérêt à l'international

Qu'est-ce qu'une ONG ? L'idée commune est celle d'une organisation humanitaire, engagée dans une noble cause et complètement autonome des Etats. Dans sa définition commune, une ONG évoque une **association de solidarité internationale, à but non-lucratif, apolitique, pétrie de valeur humaniste et indépendante des Etats**. (définition de **S. Cohen**).

- Les ONG sont non-gouvernementales par **l'origine de leurs fonds** et revendique le fait que leur financement ne vient aucunement des Etats, ce qui assurerait une **indépendance politique**.
- Elles sont non-gouvernementales par leurs **prises de position** qui critiquent et contrarient souvent les Etats.

Cependant il y a plusieurs difficultés qui naissent des ONG.

Il n'y a **pas de définition consensuelle** de ce qu'est une ONG : **pas de définition juridique internationale**, donc le statut varie d'un Etat à un autre. En France, c'est une association comme les autres. Il n'y a **pas de définition**

scientifique non plus. De plus, cet objet est investi par différentes disciplines (sociologique, histoire, droit, économie, etc...) donc chacun vient avec son regard et ses concepts.

L'adjectif non-gouvernemental veut que ce soient des acteurs qui se positionnent comme neutre et indépendant des intérêts étatiques. Leurs **financements sont donc diversifiés** mais pour agir, les ONG ont **besoin des Etats**, notamment pour intervenir dans des **situations conflictuelles**. Les ONG ont besoin des Etats pour atteindre leurs objectifs car ce qu'elles demandent, c'est de **recréer de l'interventionnisme étatique** et exercer une pression sur les politiques étatiques, régler ou prévenir un Etat.

Dans un sens, on peut appréhender ce qu'est une ONG d'un point de vue sociologique, c'est-à-dire **un groupe d'intérêts à l'international**. Il s'agit alors **d'entités qui cherchent à représenter et défendre des intérêts ou des causes en vue d'influencer les processus politiques**. Dans la sociologie des groupes d'intérêts, il y a :

- les **stratégies internes** : visent à nouer des **relations de confiance**, de proximité avec les **pouvoirs publics** et être un **interlocuteur privilégié** dans certains domaines. Cela passe par participation dans réunion, création de bilan, noué un cercle de connaissance → ressemble à des activités de lobbyings.
- Les **stratégies externes** : cherchent à **politiser un problème**, faire pression sur opinion publique et média qui vont eux faire pression sur les politiques publiques (manifestations, boycott).

De plus en plus, les ONG se tournent vers les stratégies internes et deviennent des **centres d'expertise**. L'expertise est considérée comme le moyen à privilégier pour faire pression sur les politiques publiques. On ne parle pas de lobbying mais de **plaidoyer**. Ces stratégies ont des effets sur les revendications des ONG. L'adoption, le développement de ces stratégies apparaissent comme une **source domestication de la protestation**, de modération des revendications. Désormais, la défense des intérêts se fait sur un mode expert et neutralisé. Avoir un langage acceptable est nécessaire pour nouer relation avec décideurs. La **négociation est préférée à la manifestation**.

Les ONG ont une image très positive et valorisée : elles font le « bien », pour différentes causes (contre maladie, guerre, faim, pour femme, animaux, environnement, enfant). Les ONG font la différence dans l'ordre international. Cependant, on peut observer l'émergence d'un **discours critique sur les ONG**, c'est-à-dire un **décalage entre cette image publique et la réalité empirique**.

- L'enquête sur les **attentats du 11 sept** ont montré que des ONG finançaient des militants islamistes et donc ont financé les attentats.
- Le **processus de professionnalisation**, induit une carrière, une rémunération, une collecte de fond et à termes une logique managériale, de conquête de marché, de gestion de marque ... = **rapprochement avec le monde de l'e et émergence de logique gestionnaire** sur le fonctionnement des ONG, imposé par le haut ce qui induit un contrôle hiérarchique, un développement d'une bureaucratie, une rationalisation budgétaire et une standardisation des pratiques.
- La coordination est la clé pour l'action humanitaire. Or, les ONG détestent la coordination car ce sont des **acteurs en compétition** pour des ressources budgétaires, l'attention des acteurs étatiques...
- Il y a un **effet pervers de l'aide**, notamment aide alimentaire, car cette aide est gratuite et **n'encourage pas l'investissement** pour produire mieux ou plus. La **concurrence est faussée** par cette aide quasi-gratuite. Or, acheter localement des denrées serait plus efficace à long terme.
- **L'aide extérieure est captée par un petit groupe de dirigeant corrompu et incompetent** ; cela ne va pas suffisamment ou directement aux populations qui en ont le plus besoin. Cela ne sert pas à développer le pays mais au contraire, contribue à une privatisation de l'Etat.
- L'aide humanitaire s'accompagne d'une **incompréhension de la situation sur le terrain**. Pour aller vite, les politiques des aides sont pensés dans les capitales occidentales, loin des réalités concrètes du terrain et des

besoins des pop° locales, ce qui a pour effet de promouvoir des solutions inadaptées, du fait d'une différence culturelle. Ainsi, il n'y a **pas de réappropriation des actions** de la part des populations locale donc pas d'aide durable.

- **Néo-colonialisme ou impérialisme** : la rhétorique humanitaire peut avoir pour but de **masquer le rôle des Etats dominant dans le reproduction des inégalités et des conflits**.
- On observe une **captation par les Etats de l'aide humanitaire**.
- **Substitution aux pouvoirs locaux**

Etude du documentaire → « *bienvenue aux réfugiés* » 2016, **Anne Croiré** = sur camps de réfugié et travail du HCR.

- Les ONG tendent à se **substituer aux Etats**. On observe un brouillage entre **urgence et développement**. Aujourd'hui, 17M de personnes dans le monde vivent dans des camps de réfugié et la durée moyenne de séjour est de 17 ans (alors que ces camps sont créés pour pallier des situations d'urgence !).
- Au Kenya le plus grand camp du monde accueil 350 000 personnes (créé il y a 25 ans).
- Camp = situation d'urgence = **pas destinés à durer** = tente et pas de « dur ».
- Les camps sont utilisés comme **instrument de négociation** pour avoir **plus de ressources**. Ce sont des rentes pour les pays qui les accueillent.
- Risque d'une **aide inadapté au besoin réel** : camps construit à partir de kit préinstallé. Ces kits sont conçus, pensés, dans capitales occidentales et sont standardisés. La mise en œuvre est parfois inadaptée. Dans certains cas, il aurait été plus facile d'aider les gens à faire ce qu'ils font habituellement.
- **Situation de forte insécurité**. Les camps même sont devenus dangereux pour les humanitaires. Les humanitaires vivent donc entre eux, séparés des réfugiés = distance physique qui se crée.

2. La professionnalisation des ONG

Ce processus s'est renforcé depuis les années 90. Le mot d'ordre des ONG est le professionnalisme, dans leur capacité à collecter des fonds, dans leurs travaux techniques sur le terrain, dans leurs capacités de médiatisation de leurs actions.

Le métier d'humanitaire est devenu une **véritable profession** et ce ne sont plus des bénévoles. La salarisation s'est développée. L'engagement est devenu une activité professionnelle comme un autre, avec rémunération, perspective de carrière, promotion... Cette professionnalisation peut s'observer avec des **indicateurs financiers** : on observe une augmentation constante des masses financières qui s'associe à l'augmentation du nombre de salarié. « Vivre pour l'humanitaire c'est vivre de l'humanitaire. »

En 1984, Médecin du Monde avait 2 salariés et aujourd'hui 300. Le budget est passé de 19M d'€ à 152M à près de 400M aujourd'hui.

Si les rémunérations ont tendance à augmenter en France, elles restent inférieures au secteur privé ou les ONG anglo-saxonne.

On observe de plus une **spécialisation des activités**, avec ses propres codes, langage, savoir-faire spécifique, ces enjeux spécifiques. Cela peut s'objectiver par le **développement d'école professionnelle**, de formation universitaire spécialisée, par le développement d'une **littérature spécialisée**, le développement de règle de bonne conduite ou de **charte**. Ces chartes visent à promettre aux donateurs l'absence de scandale, le bon usage de l'argent, le sérieux et l'efficacité de l'ONG.

Le développement d'un jargon, d'un langage particulier est un indice très important : coordinateur de capitale, administrateur, le desk, RM, hygro, log', nut', contrat-cadre, per diem, air dop...

J. Semant souligne que cette langue humanitaire, ce n'est pas seulement un outil de communication, mais également un **symbole d'appartenance** et de reconnaissance mutuelle. Cela permet de légitimer l'activité.

Les modes de recrutement sont de plus en plus **sélectifs**. La seule bonne volonté ne suffit plus pour devenir un humanitaire. Dans les entretiens d'embauche, les RH mettent en avant les compétences et la technicité nécessaire dans les interventions. Les motivations altruistes sont devenues marginales. Cependant, la compétence ne suffit pas. Les représentations doivent tjr être compatibles ! Il faut recruter les meilleurs. Ainsi, se développe tt une **série de formation continue**.

C'est tellement dur de décrocher un stage dans une ONG que se développe des ONG dont les services sont de trouver des missions humanitaires (grosse arnaque, à ne pas faire).

La professionnalisation s'explique par **l'accroissement du travail bureaucratique** qui nécessite de faire appel à des personnes qui usent de budget, qui savent gérer le personnel, la communication, les missions... Certaines ONG fonctionnent comme de réelles entreprises, avec un audit, un cabinet extérieur.

Cette professionnalisation et la bureaucratisation qui en découle sont **liées aux fournisseurs de fonds qui veulent s'assurer de la bonne utilisation des fonds**. On crée des contrats où on demande aux ONG de rendre souvent compte de leur mission, de l'efficacité de leur action. Les cadres des ONG rédigent des rapports.

L'effet de concurrence : le cas de MSF

E. RAMBAUD

Les ONG, comme tous les acteurs sociaux, sont des organisations privées dans des relations de concurrence, de conflictualité car ils luttent pour des ressources rares. L'univers des ONG n'échappe pas aux relations de pouvoir, aux luttes d'influence. Il existe des pôles et des clivages entre les ONG. *Comment MSF a-t-elle toujours une position dominante ?*

MSF est la 1^{er} ONG d'aide médicale internationale. La 1^{er} au sens historique, en termes de reconnaissance (incarne l'humanitaire en France), du point de vue de ses ressources financières et capacité de déploiement opérationnel. « être les premiers et le rester » = objectif rempli grâce à des positions marquante et par un ensemble de ressources institutionnelles, notamment une innovation constante. MSF est la 1^{er} dans les années 80 de l'importation des techniques de marketing. On s'inspire du monde des entreprises pour les collectes de fond.

MSF va proposer des modèles d'actions comme une **codification de la logistique**. Elle va inventer un modèle de logistique et va être un facteur essentiel de son efficacité opérationnelle. Dans les années 80, l'ONG va publier une 40 de brochures, de guide-pratique qui vont s'affiner au fil des expériences. Le plus connu c'est le guide clinique et thérapeutique qui va être diffuser sur les tous terrains d'intervention. MSF élabore aussi une série de kit, qui comprennent ce qu'il faut pour ce qu'il désigne : kit chirurgical, kit sanitaire d'urgence, kit 10 000 km en Toyota qui vont eux aussi s'affiner au fil du temps.

Parallèlement, l'ONG va accroître ses exigences en termes de recrutement et va entreprendre de **former ses personnels**. De plus, elle va développer un rapport particulier à la critique. Le tournant a lieu en 1985, à partir de là, l'ONG fait de la **réflexivité** un de ses signes distinctives. Ses prises de positions sont souvent à contre-courant des prises de positions des autres ONG.

- Le 1^{er} exemple est en 1985 : famine en Ethiopie. MSF dénonce l'instrumentalisation politique de l'aide fournie et les compromissions des humanitaires.
- 10 ans plus tard, en 1994, en Rwanda, à rebout d'un appel collectif d'ONG, MSF publie en page du monde une critique féroce des aveuglements intellectuels et de l'inaction étatique au Rwanda car « on arrête pas un génocide avec des médecins ».
- Plus récemment, en 2005, MSF s'est démarqué pour avoir suspendu sa collecte de fond, au plus fort de la générosité des français. C'est au journal de 20h qu'un représentant dit « par soucis d'honnêteté, vis-à-vis des donateurs, elle remboursera le trop-perçu » (elle avait assez d'argent pour gérer la situation du tsunami).

L'activité critique s'est institutionnalisée et fait parti intégrante de MSF. Le centre de réflexion sur les actions et savoir humanitaires (CRACH) est dédié à la production d'une analyse critique des actions des ONG dont MSF. Des revues internes se font un devoir de publier une critique. Elles doivent donner la voix à des membres qui se sont opposés à la politique suivie par l'ONG. Des rapports annuels visent à mettre en avant les faiblesses plutôt que les réussites.

Ainsi, MSF bouscule les autres ONG mais aussi ses propres membres.

3. Un brouillage des frontières entre ONG et Etats

La frontière est poreuse entre les acteurs étatiques et non-étatiques et leurs logiques. Plusieurs processus sont à l'œuvre :

- **Les ONG participent à la définition et la mise en œuvre, à l'échelle internationale, de certains politiques publiques.**

Dans les zones de conflit, les ONG prennent en charge des **missions qui sont traditionnellement en charge de l'Etat** (domaine de la santé, accès à l'eau, éducation, gestion de système urbain, etc). Cette aide, toujours penser comme ponctuelle, devient souvent **massive et durable**. De plus en plus, les ONG se lancent dans des activités économiques (soutien à des petites et artisanales, par exemple). Le fait que les ONG **mettent en œuvre des fragments de politique publiques** va de fait que les bailleurs de fond internationaux enrôlent les ONG pour **mettre en œuvre leurs programmes d'action**. On va penser que les ONG sont plus compétentes, moins corrompues, une connaissance plus fiable du terrain, sont plus flexibles... Les ONG sont de plus en plus des **sous-traitant à l'égard des bailleurs de fond internationaux**. Par exemple, les ONG sont obligées de mettre le drapeau de l'UE un peu partout, ce qui pose la question de l'instrumentalisation des ONG. La **logique d'implantation des ONG est tributaire des priorités des bailleurs de fond**.

- **Les ONG se heurtent sur le terrain aux tentatives de réappropriation des leurs actions par les autorités locales.**

Les ONG ne déploient pas leurs actions sans réaction de la part des bénéficiaires et de leurs gouvernements. Comme le disait **D. Brauman**, l'aide humanitaire est **toujours instrumentalisée par le pouvoir en place**. Si elle n'était pas considérée comme utile, alors elle ne serait pas utilisée. Donc, la question ce n'est pas de savoir si elle instrumentalisée mais savoir **si elle est plus utile à la population ou au pouvoir en place**. Les autorités administratives, politiques cherchent à se réapproprier les actions des ONG, par une réappropriation matérielle mais également symbolique. L'emprise des pays d'accueil peut se faire par une **pression sur les ONG pour créer des rapports alarmistes** car cela signifie plus de financement. Les Etats ont un levier de négociation important : le **cadre juridique de l'intervention**. Les ONG doivent avoir l'accord de l'Etat en place pour intervenir donc les gouvernements peuvent dénoncer l'accord si les ONG ne se plient pas aux recommandations. Cela explique que les ONG tiennent un discours neutre sur les autorités politiques du pays d'accueil.

- **Il faut garder à l'esprit que les ONG, même celles qui ont beaucoup de ressources, ont besoin de la protection des Etats dans des zones de conflit.**

Au Nigéria, en 2017, il y a un risque de famine pour plusieurs millions de personnes et l'action des ONG est rendue difficile par la présence de Boko Haram qui sème la terreur (groupe terroriste). Contenu de l'insécurité permanente, les opérations d'ONG ne peuvent parfois durer que qq heures.

- **L'humanitaire a subi une captation de la part des Etats.**

L'activité civilo-militaire de la part de l'armée française cherche à **rendre acceptable la présence étrangère**. Ce sont des actions effectuées par des militaires à destination de civils. On vise à multiplier les petites actions pour les rendre plus visibles. C'est critiqué par les ONG car les militaires ont en tête **l'efficacité de leurs actions à court terme plutôt que le développement à long terme**. Du fait de la nécessité d'escorte de convoi ou les opérations de déminage, il y a une relation constante entre ONG et militaires étrangers (+pour prévenir de pleins d'information). Il est évidemment très délicat et dangereux pour les ONG d'afficher leur proximité avec les militaires pour ne pas être associé à eux. Cela implique une distance physique et légitime bien qu'il y ait une relation de coopération étroite en pratique.

Partie 2. Le processus de division internationale du travail politique

Séance 6. Les « transformations de la guerre » et la domination militaire américaine

Christian Olsson, « Guerre totale et/ou force minimale ? Histoire et paradoxes des "cœurs et des esprits" », *Cultures & Conflits*, 67, 2007, p. 35-62.

La guerre est omniprésente dans les relations internationales.

Pour **Hobbs**, la guerre ce ne sont pas le combat qui caractérise la guerre mais la **volonté hostile**, c'est-à-dire la volonté durable de s'affronter.

Ce qui va nous intéresser, ce sont les **pratiques guerrières** et pas seulement les intentions. La guerre est un **acte de violence armée, organisée et collective**.

Pour **Clausewitz**, qui a écrit un ouvrage « *De la guerre* » publié en 1833, il définit la guerre comme un **acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté**. C'est une lutte entre 2 lutteurs qui essayent de soumettre l'autre à sa volonté au moyen de sa force physique. La violence est donc un **moyen** et non une fin en soi et le but est d'imposer notre volonté sur l'ennemi. Pour ceci, il faut désarmer l'ennemi. Pour Clausewitz, la guerre est un **acte politique** : « *La guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens.* » Les buts peuvent être la défense, minimiser les dommages d'un attaque ou la prévenir, la dissuasion en menaçant de représailles, la contrainte.

En ce sens, le déclenchement des guerres est expliqué par la volonté des dirigeants politiques de s'extraire de situations intérieures difficiles, avec une **guerre de diversion**. Mais peu de travaux ont des résultats concluants.

Clausewitz développe l'idée d'une **dynamique propre, autonome de la guerre** : la guerre est causée par la politique. L'entrée en guerre s'explique par des **raisons politique** mais une fois la guerre là, qq soit ses raisons d'être politique, CI nous dit que la guerre a une dynamique propre. Le moyen n'est pas anodin. Cette dynamique autonome, qui s'impose aux protagonistes, c'est la **logique de la montée aux extrêmes**. Il n'y a pas de limite à la manifestation de la violence pendant la guerre. Si on n'utilise pas certaines armes, l'ennemi ne va pas avoir autant de bonté ou de précautions. La guerre pour CI est un duel entre des moyens mais surtout un **duel entre des volontés**.

La guerre est une question fondamentale de l'étude des relations internationales. C'est le sujet qui a le plus suscité d'études en relations internationales. La question de la guerre est à l'origine de la **première chair de relations internationales en 1919**. De très nbrx travaux portent sur les causes, les stratégies ou technique de résolution des conflits. Au-delà de la discipline des relations internationales, la guerre est étudiée par les philosophes mais très peu par la socio et la science politiques, alors que la guerre a été la condition de naissance et développement des Etats.

On assiste depuis la fin de GF à une résurgence des conflits armés et des études stratégiques. On va s'intéresser aux transformations des conflits armés depuis la fin de la GF.

1. Une mutation des formes de violence dans les relations internationales ?

3 constats empiriques :

- la **guerre classique** opposant des Etats est indéniablement sur le **déclin**, ce qui devient la norme est **l'asymétrie des parties engagés** car les guerres peuvent opposer des Etats à des acteurs non-étatiques. Les acteurs des conflits armés sont de plus en plus diversifiés (milice, force internationale, etc.). L'utilisation de la communication et des réseaux sociaux est de plus en plus fréquente, pour pousser le combat sur d'autres terrains que le territoire. La ministre de la défense avait déclaré que la force Barkan avait neutralisé une 50 de djihadistes au Mali en utilisant les moyens d'une armée moderne. Des armes légères, des petits motos ...
- La **violence des affrontements**, mesurée par le nombre de décès directement liés aux hostilités, se révèle **moindre qu'auparavant**, notamment parce que la guerre industrielle a totalement disparu. 1GM : 8 et 10 M de morts militaires. France : 1,5M de tués sur 8M de personnes mobilisées. Aujourd'hui, les guerres ne représentent qu'une proportion minoritaire des conflits armés, qui eux même ne font pas le plus de mort. De nbrx explications existent pour expliquer la raison du déclin des guerres meurtrières. Une guerre industrielle est une guerre qui implique des moyens industrielles et mobilise tt l'industrie d'un pays. On évoque **l'interdépendance économique, la diffusion de la démocratie, le développement des institutions et normes internationales mais aussi l'importance de la dissuasion nucléaire**. Ces variables se combinent, bien évidemment. L'idée d'une **révulsion des citoyens** envers la guerre est également importante. Dans les pays démocratiques, les gouvernements ont réussi à déclencher des guerres **en manipulant les médias, en sollicitant les émotions**, etc. Le territoire ou les frontières sont de moins en moins une source de tensions entre les Etats. Les **conquêtes territoriales** sont devenues **illégitimes**. Les frontières sont nationalisées, acquises, encrées dans l'ordre des choses. Pourtant, la Russie a réussi à annexer la Crimée en mars 2014 et il y a toujours un conflit entre le Kazakhstan et l'Arménie. La **sphère unipolaire** peut être aussi une explication. Les USA ont l'avantage militaire donc les autres puissances ne veulent pas avoir de confrontation directe avec les USA.
- des **guerres qui se déroulent au milieu des populations** : il n'y a plus de **distinction claire** entre les **soldats et les civils, entre la violence organisée, la terreur, le crime et la guerre**. Par conséquent, aujourd'hui, gagner des batailles sur le champs de bataille devient moins urgent que de **pacifier les populations, de gagner la bataille des cœurs et des esprits**. Dans ce contexte, la guerre n'implique pas l'usage de la violence seulement mais aussi les **actes politiques**. Les opérations de combat ne visent plus à neutraliser, détruire les forces adversaires, mais à produire des **effets sur les populations affectés par les conflits et l'opinion publique en général**. Les études ont souligné le caractère **désinstitutionnalisé** de ces guerres voir la **privatisation** au profit des seigneurs de guerre. Cette privatisation n'est pas propre aux groupes dit de sud, mais également à des compagnies de sécurité privée occidentale, ce qui permet de mener des opérations plus discrètement (USA qui a engagé des groupes en Irak par exemple, compagnie Black Walker ??). Du fait de ces nouvelles guerres se passent parmi des populations civiles, elles s'accompagnent **d'autres formes de criminalité** : viol, pillage, enlèvement... dont les missions sont données à des enfants et adolescents. On parle d'une **réduction de l'écart entre l'état de guerre et de paix**. Les contours des zones d'opération sont plus flous, tout comme la délimitation dans le temps.

On continue de faire la guerre mais autrement, face à des **ennemis invisibles** et sous des **régime juridique plus contraignants**. Les conflits ressemblent à des guerres civiles mais sous entendent des soutiens d'Etats voisins, voire

de puissances régionales. De plus, il n'y a pas vraiment de travaux empiriques démontrant que les conflits récents sont plus atroces car ils sont au sein des populations et impliquent des groupes non-étatiques.

Durant la GF, des actes ciblés directement les civils, l'usage de la terreur ou des tactiques de guérilla donc ce n'est pas nouveau.

Il faut **relativiser** l'idée d'une mutation des formes de violence dans les relations internationales. Les nouvelles formes de guerre ne modifient ni l'organisation sociale de la violence au niveau international, ni les usages de la violence.

2. Faire la guerre au nom de principes moraux

Depuis les années 90, on ne parle plus de guerre mais plutôt **d'intervention militaire au nom de principes humanitaires**. Cette notion d'intervention induit à un double renouvellement par rapport aux internationales militaires de type classique.

Dans les modalités : l'usage de la force militaire est pour **soulager des souffrances**, éviter des massacres de masse par exemple. Il s'agit de manifester une **solidarité**. Elle s'accompagne d'une évolution conceptuelle majeure : **l'érosion du principe de souveraineté des Etats**. Celle-ci est conditionnée. Le **souveraineté étatique est garantie** par le droit international mais n'est pas un dû, elle se **mérite** et implique des **obligations**. Le gouvernement qui viole sur son territoire une obligation de la protection des droits de l'Homme perd le droit de ne pas subir des interventions extérieures, et les Etats tiers gagnent le droit d'ingérence.

On observe une résurgence du débat sur **la guerre juste**, avec les travaux de **JB Jeangène Vilmer**, *la guerre au nom de l'Humanité*.

Il y a une émergence de la **responsabilité de protéger** les populations victimes de crime de masse, avec notamment la résolution de 1973 de l'AG de l'ONU, qui a servi une base juridique pour la campagne de bombardement de l'OTAN en Lybie en 2011.

3. La reproduction d'une hiérarchie politique internationale

Est-ce que les interventions militaires humanitaires sont le signe d'une **moralisation de la politique internationale** ou bien l'humanitaire n'est ici qu'une **justification** qui vise à camoufler la reproduction de **tendance impérialiste** ? Cela ne serait qu'un prétexte pour servir des ambitions. Les droits de l'Homme sont mis en avis mais ne seraient pas décisifs. Les interventions occidentales sont critiquées pour leur **néo-colonialisme**.

Les acteurs sont libéraux en rhétorique mais ce sont bien les intérêts stratégiques qui dictent la (non)promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme.

On peut observer que les **pratiques interventionnistes** des pays occidentaux continuent à reproduire des **inégalités politiques**. Ces conflits attestent qu'il y a des Etats plus ou moins actifs dans la régulation des affaires internationales et que certains d'entre eux, de fait, en raison de leurs ressources économiques, politiques, militaires assurent des **responsabilités spéciales**. Les actions au nom de valeurs reproduisent une **hiérarchie internationale** mais aussi les inégalités entre ceux qui revendiquent la gestion de la politique mondiale.

Ces interventions militaires illustrent et contribuent à la reproduction de la **domination américaine**.

Depuis la fin de la guerre froide, l'administration américaine a mené plus d'une **centaine d'intervention** : intervention armée conventionnelle pour contenir ou abattre des ennemis, recours discret aux forces spéciales au **Yémen, en Somalie, en Colombie**, recours à une seule arme comme la guerre aérienne, assistance militaire ou fourniture d'arme à Israël ou la Syrie. Les USA s'appuient sur un **réseau de base militaire, naval, aérienne autour du globe**.

Les attentats peuvent être une conséquence de l'intervention militaire française en Irak ou Syrie.

Asymétrie au niveau des pertes qui les rendent occidentale : perte officielle am au cours des conflits tournent autour de 4500 H et de l'autre côté, dizaine voir milliers de perte.

L'étude des effets des interventions américaines illustrent aussi les limites de la domination américaine.

4. La guerre en Irak et les limites de la domination militaire américaine

La guerre en Irak est considérée comme l'une des plus grandes erreurs de la politique extérieure américaine, du fait des effets sur l'image des USA. Cela a commencé en **2003** et cela devait être rapide mais les dernières troupes sont en fait parties en 2011. Au niveau des coûts, 2000 et 3000 milliards de dollar, **puissance américaine durablement affaibli et développement du terrorisme transnationale**. La volonté de Obama et Trump de **ne pas intervenir en Syrie**, notamment, s'explique par les coûts humains, financiers et politiques de la guerre en Irak.

Dès les jours qui suivent les attentats 11/9, Bush et ses conseillers néo-conservateurs affichent en privé de **changer de régime à Bagdad, en Irak**. A partir de ce moment, on fait tout pour rassembler les Nations Unis, le Congrès, l'OP autour de cette intervention. La réunion du Conseil national de Sécurité du 15 sept 2001 fut la seule et la dernière occasion où toutes les propositions furent exposées et débattues en présence du Président. Le Président n'a jamais voulu mettre à l'épreuve les propositions. Bush énonce 2 principes pour justifier l'intervention am en avril et juin 2003 : celle du changement de régime et donc de la **démocratisation du mo** et celle de la guerre **préventive face au risque terroriste**. On sait mtn que l'administration Bush a dit 4 mensonges majeurs avant la guerre en Irak :

- Elle instrumentalisé l'OP lorsqu'elle a assuré qu'elle savait que l'Irak avait des armes de destruction massive
- Preuves que Saddam Hussein était allié à Bel Laden
- SH impliqué dans 11 07
- ouvert à la possibilité d'un recours pacifique

Pourquoi l'invasion de l'Irak ?

- La volonté d'accéder au pétrole irakien.
- Le poids des groupes de pression.
- La volonté de frapper un grand coup après l'attentat de 2001
- partie idéologique : pour beaucoup d'auteurs, c'est le désir d'un MO démocratique et le poids des idées néo-conservatrice
- croyance selon laquelle que 2003 serait une mission rapide et une répétition de 1991.

Ce qui est certain, c'est que l'existence d'arme de destruction massive n'est pas la vraie raison mais ça a servi à **instrumentaliser les services bureaucratiques et des services de renseignement**.

Les 1^{er} opérations militaires sont un succès et dès décembre 2003, SH est arrêté. Mais les troupes am s'embourbent en Irak en faisant face à des **insurrections**. En 2004, les responsables américains se rendent compte que la guerre

n'est pas gagnée et qu'il y a aura pas de transition avec un pouvoir démocratique et on va vers une présence militaire am sur un temps long. L'année 2007 est la plus meurtrière et l'année du Surg (on envoie + de 20000 soldats), c'est à partir de là que ça se calme.

Bush et son entourage ont cru que la transition en Irak serait aisée. Les militaires pensaient qu'il faudrait 360 000 et 500 000 soldats pour assurer l'occupation de l'Irak. Le choix final fut de 140 000 soldats. Il y avait un souci d'être économe dans les moyens militaires. De ce fait, l'armée américaine n'a jamais effectivement occupé le pays. Par ailleurs, **l'après-conflit n'a jamais été planifié**. Les responsables américains étaient convaincus que les soldats américains seraient accueillis comme des libérateurs. Les analystes du Pentagone que les forces irakiennes rallieraient les forces américaines et soutiendraient la transition, mais également que la communauté internationale assurerait le relais des troupes américaines.

5. les origines coloniales des stratégies de contre-insurrection

VOIR ARTICLE DE CHRISTIAN OLSSON MOODLE

Stratégie de contre-insurrection dans l'armée am dans les années 2000 = part du fait que les conflits contemporains sont différents des guerres inter-étatiques anciens car la **guerre se fait parmi la population**. Les groupes opératoires agissent sous l'apparence de civil et utilisent la population comme bouclier humain. Cela fait que toute la population est suspecte. Le but est l'adhésion de la pop locale au mandat politique et militaire, la **conquête des cœurs et des esprits** pour que l'ennemi ne puisse plus se multiplier ou se ravitailler au sein de la pop°. Les militaires en OPEX ont vocation à gagner dans la bataille les cœurs et les esprits des pop° locales : cela implique d'obtenir l'allégeance, à défaut la soumission, de la pop°.

Ces stratégies de **contre-in** : source dans recettes coloniales. Les am, en 2003, se sont inspiré de militaires français des années 60 qui ont agi en Algérie et en Indochine.

Principes :

- **neutraliser les insurgés**, après les avoir identifiés et localisés = travail de type policier, mené par des petites unités mobiles qui coopérait avec les services de renseignement. Aujourd'hui, usage de drones mais cela fabrique des terroristes en renforçant la haine envers les occidentaux car des villages sont détruits.
- **contrôler les représentant° et allégeances des pop°**, persuader les populations de la légitimité et de l'efficacité des troupes (institutionnalisation des actions civilo-militaire)
- **dissuader la pop° de coopérer avec l'ennemi** (usage de la torture)
- **contrôler et surveiller étroitement les populations** (implique quadrillage du territoire et regroupement par la force de la population, construction de murs, recours à la biométrie)

Séance 7. La France comme « puissance moyenne » ? Entrer en guerre au Mali et y rester.

Isaline Bergamaschi, Mamadou Diawara, « The French military intervention in Mali. Not exactly Françafrique but definitely postcolonial », in Bruno Charbonneau, Tony Chafer, eds., *Peace operations in the francophone world: global governance meets post-colonialism*, Londres, Routledge, 2014, p. 137-152

Le **11 janvier 2013**, le chef de l'Etat français (François Hollande) annonce une intervention militaire française au **Mali**, du fait d'un risque terroriste. A partir du 1 aout 2014, c'est officiellement jusqu'à 5 000 h qui vont être déployés au Mali puis au Sahel. Cette intervention militaire de la France se fait au nom de la **lutte contre le terrorisme**, notamment contre Aqmi. Il y a le risque que des groupes terroristes prennent la capitale ou du moins commettent des massacres. On va rester, pour que les terroristes ne reviennent pas car **l'armée sur place n'est pas suffisante** pour faire face à la menace dite terroriste.

Les sciences sociales nous amènent à être prudent avec le terme de terroriste et lutte anti-terroriste car ce sont des **labels politiques**.

Depuis 2014, l'intervention militaire (avant **opération Serval, mtn Barkhane**) s'est largement **internationalisée** et a été au-dessus du Sahel. Opération de l'ONU, de l'UE, USA, forces armées locales. Aujourd'hui encore, le Mali reste le théâtre d'opération militaire.

Les objectifs affichés n'ont pas changé : permettre à l'Etat malien de retrouver sa **souveraineté** sur tout le territoire en affaiblissant les groupes terroristes. Pour cela, on mène **une stratégie de contre-insurrection et une approche globale**. Il s'agit de défaire militairement les groupes armés mais aussi **conquérir les cœurs et les esprits** de la population, c'est-à-dire séparer la population des groupes terroristes (renforcer la gouvernance de l'Etat malien).

Depuis 2015, la guerre contre le terrorisme est une priorité pour l'Etat français et a justifié l'adoption de **procédures exceptionnels en matière judiciaire et policière**. Elle recouvre une **réalité opérationnelle** au **Mali** mais également en **Syrie**. L'intervention militaire de la France au Mali est présentée comme la principale opération extérieure française hors coalition depuis la guerre d'Algérie. Cependant, pas le même ordre de grandeur, car la guerre d'Algérie mobilisa plus de 1,7M de soldats français. L'intervention française au Mali est la principale intervention militaire française en Afrique. Depuis l'indépendance du continent, la France a mené une 50taines d'intervention en Afrique.

Pendant longtemps, les autorités français ont **critiqué** la guerre globale contre le terrorisme que menait les USA depuis 2001. Avec ces interventions, elles revendiquent de **prendre leur part** dans cette lutte.

La guerre au Mali, si on la compare aux opérations que les USA ont menés en Afghanistan et en Irak, c'est très peu de chose, en termes de moyen déployés. Pourtant, la guerre au Mali est un moyen privilégié d'observer les transformations contemporaines de la politique internationale qui pèsent sur les actions et les capacités d'action de la France.

La guerre au Mali rappelle la **hiérarchie entre pays du sud et nord**, rappelle une sorte de **logique impérialiste** mais aussi illustre **rapport de force entre Etats en concurrence pour réguler affaires politiques internationales**. 2 raisons :

- la guerre donne à voir la **capacité des USA à définir les questions internationales** qui importent et sur lesquelles il faut concentrer les efforts (terrorisme). **Capacité à exporter modèle d'action publique et ses pratiques**.

- montre **puissance de la France** d'autant mieux que cette intervention prend place dans une supposé **zone d'influence de la France**, qui renvoi au passé coloniale. Les acteurs français aujourd'hui s'accordent à dire qu'on est pris dans un piège. Rapidement, d'autres forces devaient prendre le relais des autorités français. On est toujours autant investi, le nombre de terroriste semblent ne pas diminuer. La situation sécuritaire s'est même dégradée avec une expansion de la menace à d'autres pays.

Louis de Guiringaud : « Afrique est le seul continent qui soit encore à la mesure de la France, à la portée de ses moyens. Le seul où elle peut encore, avec 500 h, changer le cours de l'Histoire »

1. Des conditions de possibilité d'un revirement politique

Conditions de possibilité à la guerre au Mali. Il faut pointer que **la guerre ne commence pas en janvier 2013**. Cela représente une rupture avec des mois d'efforts qui visaient à promouvoir une solution africaine à des problèmes africains, notamment la crise malienne et de l'emprise territoriale d'un groupe dit terroriste au Mali, dont Aqmi. Il y a des otages français et des villes sont prises comme Tombouctou. Le problème du nord Mali court sur plusieurs décennies, car des **mvmts touarègues** revendiquent une **autonomie**, auquel s'est **greffé des groupes terroristes**.

En **mai 2012**, à l'arrivée de F Hollande et de ses équipes au pouvoir, le **Mali** est déjà **considéré en dossier prioritaire à l'Elysée, au Quai d'Orsay et à la Défense**. Le Mali est considéré comme un **pays effondré**, du fait de la débâcle de l'armée. On prévoit une intervention militaire au Mali mais c'est une intervention africaine qui est promu. La posture française imposé par l'Elysée, jusqu'à la fin de l'année 2012, c'est « **no-boots on the grounds**. » La France ne doit jouer qu'un rôle de **facilitateur** et uniquement cela (« nous n'aurons pas de troupes au sol, c'est clair net »). La posture c'est « **l'Afrique aux africains** » cela s'inscrit avec la rupture d'une françafrique pour ne pas être accusé de néo-colonialisme. Il s'agit d'aider les pays africains dans la recherche d'une solution politique et militaire à la crise. **Moyens : conforter le pouvoir en place, mobiliser les responsables politique africains et les pays européens, mobiliser l'ONU.**

Cette politique française est justifiée au nom de la **lutte contre le terrorisme**. Il s'agit d'éviter qu'apparaisse au Sahel, « **un foyer majeur d'instabilité** ». On reprend le discours des autorités américaines. Il faut éviter un « **sahelitant** », menaçant pour les africains et les français. Il s'agit d'éviter que le Mali devienne l'Afghanistan de la France et de protéger les intérêts économie dans la région, comme les ressortissants français dans la région.

A ce moment, les services français ne font pas état de menace direct sur le territoire français. Les consignes qui arrivent à l'armée sont de **préparer des actions de soutien logistique, de frappes aériennes** mais pas d'opération militaire au sol. Il y a un **revirement** donc, qui se joue en qq jours.

Comme souvent, ce revirement est **dépolitisé** et présenté comme qq chose de nécessaire, une simple **adaptations au contexte**. La décision d'intervention est « **dictée par la modification de la situation induite par l'urgence** ». Le menace est trop grande pour le Mali et pour l'Europe. Si l'évolution du contexte peut expliquer les 1^{er} frappes aériennes, les services de renseignement n'a pas les informations suffisantes pour dire avec certitude les intentions de la **colonne de pick-up**. On aurait pu envoyer un avertissement ou stopper l'avancé, d'imposer une ligne de démarcation. Pourtant, on va prétendre détruire les terroristes en **remontant jusqu'au nord du pays**, jusqu'à leurs sanctuaires. Les politique étrangères ne se réduisent jamais à une simple adaptation du contexte international, cela se relie à des **politiques bureaucratiques**.

Conseil de défense restreint = lieu de décision. Chef d'Etat major. 1^{er} ministre, Président de la République, ministre de l'intérieur, des affaires étrangères, de la défense, responsable de la DGSE.

Conditions de possibilité à ce revirement :

- la posture politique selon laquelle il n'y aura pas de soldats français au Mali est une consigne donnée par le Chef de l'Etat mais n'empêche pas **l'armée française et le CTCO de se préparer à une intervention**. Mais ce n'est que leur travail ! Il s'agit de **routine bureaucratique**, c'est de la planification militaire, construite des plans, des dossiers d'objectif, recueillir des informations. Ce travail est réalisé parce que beaucoup de militaires + diplomates ne croient pas à la capacité et volonté des forces africaines à agir au Mali. Mais personne ne croit que la France doive agir si vite. Cette offensive des djihadistes prend par **surprise** les acteurs français. C'est la **routine bureaucratique qui va permettre la décision politique**. Se rajoute le fait qu'on est dans une **zone d'intervention traditionnelle de la France** donc **base militaire** au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Tchad, ce qui facilite l'intervention au Mali.
- La guerre au Mali ne débute pas en janvier 2013. Il faut avoir en tête que depuis plusieurs années, les **forces armées françaises** et surtout les forces spéciales et les agents de la DGSE **sont présents au Sahel** pour recueillir des renseignements sur les djihadistes, les neutraliser et sauver les otages français. On **connait très bien le territoire**.
- Il y a une **division internationale du politique** et il est reconnu par les autres puissances que **l'Afrique de l'ouest est la zone d'influence de la France** et donc qu'il revient à elle de gérer cette zone. C'est à la fois une **opportunité et une contrainte**. Si on n'intervient pas, personne d'autre le fait // possibilité d'appuyer le rôle international de la France.
- **dynamique propre de la guerre** selon **Clausewitz** : une fois-là, la guerre a ses propres logiques. C'est une chose d'expliquer pourquoi on est rentré, autre chose d'expliquer **pourquoi rester**. On peut découvrir des **bonnes raisons au cours de la guerre de la faire**. L'armée française n'a pas intérêt à se retirer du sol. Wikileaks a publié en 2017 71 000 mails échangés par le candidat Macron et son équipe. Une note porte sur l'opération Barkhal, rédigé par des futurs membres de cabinet. Cette note permet de comprendre **l'enthousiasme des militaires pour cette guerre**. Ici est souligné qu'il est important pour une armée **d'aguerrir ses troupes, de tester du matériel**, etc. C'est aussi une série d'intérêt plus **corporatiste**, notamment dans un **contexte budgétaire** très contraint et permet de justifier des budgets. L'idée ici est que de petites causes peuvent produire de grands effets.

2. A la recherche d'une stratégie de sortie

Volonté d'eupéaniser et d'internationaliser le conflit pour pouvoir se retirer en partie.

La France **n'a pas réussi à mobiliser les Européens** comme elle l'entendait. La France essaye de convaincre qu'il y a un intérêt sécuritaire commun + problème migratoire. Il y a la volonté que l'UE prenne le relais des efforts militaires français.

Mission de formation européenne des soldats maliens : EUTM Mali, financé par le budget de l'UE, pour qu'il fasse face seul aux groupes armés. Il n'y a plus que 12 français parmi 600 européens. Mais cette délégation est limitée car l'UE forme mais **n'équipe pas les soldats maliens** et ne les **accompagnent pas sur le terrain**. Impact limité mais un effort que la France n'a plus à faire. Permet changement de posture politique. La **France n'est pas seule, elle a l'UE derrière elle**. Signe de **désengagement militaire de la France**.

Incapacité de beaucoup d'Etats membres à projeter leurs forces militaires. La France et la GB sont les seuls à avoir la **capacité à projeter un petit corps expéditionnaire**. Les règles de mobilisation ne sont pas les mêmes. Il y a tt un ensemble de contrainte bureaucratique. + Tendance à laisser faire la France dans son « pré-carré » africain

3. Construire l'opinion publique : l'analyse du traitement médiatique du conflit

Guerre peu connue par l'opinion française. Le consensus chez les responsables politiques, dans les médias s'explique, outre le fait que lutter contre le terrorisme rallie des intérêts, que le **politique a contrôlé le travail des médias, avec empêchement d'image de combat**. L'objectif était d'avoir **l'indifférence de l'opinion publique**. Les images diffusées par les médias étaient sous haute-surveillance et ces dernières étaient même plutôt rassurantes.

Il y a plus d'une **centaine de journaliste** qui sont déployés sur le terrain mais ils sont fortement **encadrés par les militaires**. Il y a une dizaine d'officiers presse qui sont chargés d'encadrer le travail des journalistes.

On a très peu d'image au début car peu de combat et même s'il y en a, pas d'image. En l'absence d'image, on a recours à des **représentations cartographiques**. Ces images sont souvent très similaires, le Mali est coupé en deux, avec le Nord en rouge, les principales villes sont indiquées, des flèches pour mouvement pour faire comprendre au public mais il y a **très peu d'information visibles**. Ces cartes sont une **simple fonction de remplissage de l'image**.

Les images tournées par les journalistes sont tournées loin des zones de combat mais il y a quand même **évoquant des combats** : « on est dans une zone contrôlée depuis seulement 24h » // « à 500km au nord des combats »

Emprunt du discours militaire par les journalistes pour décrire le conflit. La parole du soldat se substitue au journaliste. Utilisation du pronom « on » pour **identification**. « front, zone, cordon, pilonné » = voc militaire, comme si le journaliste parlait au nom de l'institution militaire.

Les journalistes BMFTV vont désigner les villes avec d'autres mots, base, secteurs.

Analyse tactique de la progression au Mali.

Cet emprunt du langage militaire **influence notre représentation**. **Image très valorisée des soldats engagés sur le terrain**.

Journaliste au TV : mise en scène, les journalistes ne sont pas au milieu et derrière on voit des soldats pour donner l'image d'une bonne prévoyance de l'armée, image presque héroïque des soldats.

Cette mise en scène concerne les **manières de représenter l'ennemi**. Les djihadistes sont mentionnés sur le **ton de l'inquiétude**. Fond sonore et accent orientaux. On peut parler du 11 sept 2001 pour sensibiliser et créer un **climat particulier**.

Mise en valeur de l'armée française lors de l'intervention au Mali. **Évoquant du danger**.

Il faut s'interroger sur ce que le travail des journalistes ne dit pas. **On ne va pas insister sur l'asymétrie du rapport de force, ni sur la stratégie de sortie, sur l'absence d'équipe de négociateur**.

Pour comprendre ces représentations, il faut évoquer les **conditions de possibilité de l'exercice du métier de journaliste en situation de guerre**.

Avoir un discours différent que celui officiel n'est pas donné à tous les journalistes. Il faut d'abord avoir accès à **d'autres sources que la source armée**, comme la population malienne, l'armée malienne donc réseaux préexistants nécessaires. Des journalistes jugés **trop critiques sont blacklistés**. Les journalistes sont spécialisés des affaires militaires donc proches de l'armée et doivent **s'auto-censurer pour garder leur accès privilégié aux terrains**. La volonté de contrôle des médias vise à rendre **acceptable le conflit** mais la dépendance des journalistes de l'armée vise aussi à **protéger les journalistes**, et éviter de nouvelles prises d'otage. Il y a un vrai risque pour leur vie. Il serait

intéressé de savoir comment les journalistes ont intériorisé les limites de l'institution militaire, en quoi consiste le travail d'auto-censure des journalistes ?

Séance 8. La « lutte contre la prolifération nucléaire » et la « crise iranienne »

Listes des pays doté de l'arme nucléaire : USA URSS FRANCE GB CHINE ISRAEL INDE PAKISTAN COREE DU NORD.

15 000 armes nucléaires dans le monde actuellement et officiellement.

Accord remis en cause par l'administration Trump.

La **non-prolifération** est une **catégorie scientifique** mais également un terme **politique** et source de **problème**. La prolifération nucléaire renvoi habituellement à **l'augmentation du nombre d'acteurs internationaux qui possèdent des armes nucléaires**. Elle désigne donc un phénomène de **diffusion** dans le monde des armes nucléaires, des savoirs, des équipements, des technologies nécessaires à leurs fabrications et à leurs projections.

La découverte des programmes nucléaires clandestins en Irak et en Corée du nord au début des années 90, puis les essais nucléaires en 1978 en Inde et au Pakistan, les soupçons sur le programme iranienne en 2002 et 2003 ou encore les essais nord-coréens sont d'autant évènements qui ont été évoqués dans les discours publiques et argumentaires pour constituer la prolifération nucléaire en **problème politique majeure**, susceptible de **mettre en danger la sécurité internationale**. Ceci démontre qu'un **objet politique est construit**.

Avant, la France considérait l'arme nucléaire comme un **facteur de paix car facteur de dissuasion**. Il s'agissait donc d'un argument pour le développement d'un programme nucléaire ainsi que d'un programme d'exportation des technologies et matériaux françaises à travers le monde, comme l'Inde, la Corée du sud, le Pakistan.

La lutte contre la prolifération est devenue depuis la **GF** un aspect central de la politique internationale car elle touche à la question de **l'organisation et l'usage de la violence dans l'espace internationale**. C'est une politique de **contrôle de la distribution internationale** des armements nucléaires. Il s'agit de réguler les savoirs, les matériaux, surveiller les activités nucléaires des Etats, développer des mécanismes d'incitation, formuler des menaces voir user de la force tout cela pour contenir la diffusion des armements nucléaires et savoir associés.

La non-prolifération est justifiée au **nom de la paix et sécurité mondiale** mais aussi **politique de puissance**. Limiter le nombre de puissance nucléaire c'est un moyen pour ce qui en sont doté de se **maintenir en position de pouvoir**, ainsi que leur **avantage comparatif** et se **préserver des capacités d'intervention dans le monde**.

Ce n'est que le **15 juillet 2015** qu'un accord a été signé entre le groupe des 6 (5 membres permanents + Allemagne) et auquel se rajoute l'UE. Il a pour but de **contrôler le programme iranien** et faire cesser les sanctions économiques qui touchaient le pays. Il prévoit des **restrictions sur capacité nucléaire iranienne en l'échange de lever sanctions qui pèse sur l'Iran**. Les dispositions de l'accord ne durent que 10 ou 15 ans. L'accord est donc provisoire et cette question risquait de se reposer à l'avenir. Le président américain Trump **en mai 2018** annonce le trait des USA de ses accords ainsi que des grosse sanctions économiques sur Iran.

Les autres signataires ont **déploré cette décision**. L'Iran a depuis **repris une partie de ses activités** nucléaires, sans savoir si c'est une tactique de négociation ou volonté d'acquérir arme nucléaire.

Le dossier du nucléaires iranien était un **enjeu de campagne durant les élections aux USA**.

Quelle a été la position de la France sur les dossier iranien ?

Dès 2003, elle a été en première ligne dans ce dossier, par une **volonté d'exister**, dans le contexte de la guerre en Irak. (s'imposer dans affaires politiques mondiales)

L'objectif c'est **d'empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire en l'obligeant à suspendre activités autour de l'uranium**, qui peuvent avoir des usages civils et militaires. L'usage du nucléaire tient à une différence de degré. Quand on sait enrichir de l'uranium à des fins civils, on sait le faire à des fins militaires.

La stratégie française est fondée sur le **dialogue et la fermeté** : stratégie de la **double approche** ou carotte et bâton. On offre des **coopérations ambitieuses** à l'Iran, y compris dans le domaine du nucléaire civile, en échange d'une suspension des activités nucléaires. En parallèle, on promeut au sein du CDS, et au sein de l'UE des **sanctions de plus en plus durs** pour contraindre l'Iran à négocier (économique, embargo, financière, sanction + symbolique avec interdiction de visa).

Les autorités politique françaises ont présenté cette politique de sanction comme **nécessaire** et le **succès** de l'accord de 2015 a été expliqué par cette stratégie.

Pourtant, longtemps, la **France s'est opposée à l'idée de sanction**, promeut par USA dès 2003. Il y a **divergence transatlantique** sur le dossier iranien qui sont récurrentes.

C'est à partir **2007**, et l'arrivée de **Nicolas Sarkozy**, que la diplomatie français se rallie à la politique am avant que celle-ci ne change avec Obama et Trump.

La place de l'arme nucléaire dans la politique internationale : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de guerre nucléaire, que la distribution de l'arme ne contribue pas à la structuration des relations internationales. Il existe à l'internationale une **distribution inégale des responsabilités et du travail politique**. Les Etats sont plus ou moins actifs dans la gestion, la régulation des affaires internationales. Il y a une **lutte inégale** entre Etats pour le **pouvoir de dominer les question internationales**. Etudier la politique de non-prolifération c'est étudier cette division internationale du travail politique puisqu'il ne s'agit pas uniquement de souligner les hiérarchies, les luttes, les inégalités entre ceux qui possèdent et ceux non mais il s'agit aussi de s'intéresser aux tensions, lutte entre les Etats qui prétendent **gouverner l'espace internationale**.

1. La logique de la dissuasion nucléaire

Tous les Etats qui possèdent l'armement nucléaire, en contradiction avec leurs engagements politique qu'ils ont signé le traité de non-prolifération, **modernisent** cet armement. Un nouveau traité signé en **2010** entre la **Russie et les USA** va expirer en février 2021 et là cela fait l'objet de débat aux USA car il n'est pas certain que les deux pays trouvent un accord pour le prolongement.

Le **principe de dissuasion** nucléaire est un **discours construit**. A l'origine, les armes nucléaires sont conçues comme des armes comme les autres, un peu plus puissantes que les autres mais rien de plus. Les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki sont la **continuation de pratique existante**, c'est-à-dire casser le moral et le potentiel économique de l'adversaire, comme on le fait avec les raids aériens massifs. Ces bombardements ne sont pas appréhendés par les acteurs comme une rupture classique, juste dans une **économie des moyen et donc réduction des coûts**. Cela a aussi une portée **symbolique** de voir ce que peut faire une seule arme.

D'un point de vue **technique** c'est un **échec**, les victimes auraient pu être plus nombreuses au Japon (à cause du relief, cela n'a pas été le cas).

Les commentateurs des doctrines militaires expliquent que l'armement nucléaire possède une **puissance tel qu'elle va changer radicalement les règles du jeu et notamment celles de la dissuasion**. Les choses changent avec cette arme. On se rend compte que l'idée même de **guerre** devient quelque chose de **contestable**, on a du mal à penser à ce que serait une guerre nucléaire car elle induit une **abolition du temps et l'espace**. Guerre réduite à un seul acte, défense inutile, capacité de destruction sont inutiles, pas de territoire car lancement de missile. Progressivement, on va voir émerger dans les **années 50 la théorie de la dissuasion nucléaire**.

L'arme nucléaire apporte une **modification du schéma de la dissuasion** car le risque est **l'anéantissement total**, le suicide mutuel et ça, cela change tout.

Ces théories reposent sur les théories de **l'acteur rationnelle**, qui sont limitées. Les théories de la dissuasion nucléaire s'articulent autour du principe selon lequel la guerre nucléaire est impossible car nul homme d'Etat n'est sensé décidé de son propre suicide en déclarant conflit contre une autre puissance nucléaire capable de riposter. Ici, la paix repose paradoxalement sur des **armes offensives** et c'est en ça que l'arme nucléaire est une arme différente.

La logique de l'arme nucléaire est celle du **non-emploi**. L'arme nucléaire se définit comme une arme de non-guerre, la finalité ce n'est pas de l'utiliser, de gagner le conflit mais de **l'éviter**. Par ailleurs, on considère que le principe de la théorie de la dissuasion, c'est que l'arme nucléaire est une arme **d'interdiction** de s'attaquer au territoire national. Autrement dit, l'arme nucléaire pose le problème de la **sanctuarisation du territoire nationale** et aussi de savoir si cette dissuasion peut porter sur d'autres territoires que celui national, comme celui des **alliés**.

La diffusion des armes nucléaires est un facteur de paix puisque c'est une arme de paix mais on va pointer le risque d'accident, d'irrationalité.

Plusieurs conditions pour que la dissuasion soit crédible et donc efficace :

- **capacité à délivrer l'ogive nucléaire** (avec outillages comme sous-marins, par exemple)
- **capacité de seconde frappe** c'est-à-dire la capacité à riposter avec une 1^{er} frappe (enfouir les missiles, déplacer constamment les missiles grâce aux sous-marins qui sont sensé être indétectable). **Capacité de 1^{er} frappe** si capable de détruire capacité de riposte alors position de domination et plus de logique de dissuasion. Logique contre intuitive mais c'est pour ça que les URSS et USA ont signé **l'ABN en 72** : interdiction de développer des anti-missiles. La vulnérabilité réciproque est source de sagesse. Il ne faut pas chercher à se protéger de l'adversaire sinon l'usage de l'arme nucléaire redevient pensable.
- **apparaître comme ayant la volonté de riposter** : en s'autocontraignant, restreindre sa liberté d'action, comme offrir des otages. Politique en Europe, pour rendre crédible une riposte. **Stratégie du conflit** : **Thomas Schelling**

2. La dynamique de la fermeture du « club nucléaire »

Les politiques nationales et internationales de non-prolifération prennent place dans les **institutions**, des **règles de droit** et des **accords** mis en place à la fin des années 60 à l'initiative des USA. L'administration a cherché à **empêcher la divulgation des plans de la bombe pour préserver leurs dominations**. En 1946, une loi interdit toute collaboration avec tout Etat. L'isolationnisme américain sur le nucléaire a donc échoué.

Aout 1949 : 1^{er} essai d'arme atomique de l'URSS

1952 : GB

1960 : France

1964 : CHINE

Dans les années 60, les 2 grands Etats parviennent à mettre leurs oppositions autour d'un objectif commun : **empêcher la multiplication du nombre d'Etat détenant l'arme nucléaire** (en partie conséquence de la crise de Cuba) donc mise en place de mécanisme internationaux : **le traité de non-prolifération nucléaire TNP signé en août 1968**, entré en vigueur 1970. Reconnaît en puissance nucléaire ceux qui ont procédé à une explosion atomique avant le 1^{er} janvier 1967, ce qui correspond aux **5 membres permanents du CDS**. Ces Etats reconnus comme puissance nucléaire s'engage à des **mesures de désarmement de bonne foi**. Tous les autres signataires du TNP dès l'Iran s'engage à ne **pas chercher à acquérir l'arme nucléaire**.

Il faut avoir en tête qu'avec l'entrée en vigueur du TNP, **l'agence internationale de l'énergie atomique**, créée en 57, n'a pas comme fonction de promulguer l'énergie nucléaire mais aussi **garantir utilisation civile des installations nucléaires de ses Etats membres**. Pour ce faire, les inspecteurs vérifient sur place la cohérence et l'exactitude des activités nucléaires déclarées par les gouvernements.

L'ensemble de ses institutions et pratique de non-prolifération constituent à reproduire des rapports de domination entre les Etats. Pour les pays détenteurs de l'arme nucléaire, limiter la prolifération, c'est garder **capacité d'intervention à l'étranger**. Au nom de la non-prolifération, on a imposé de **grandes sanctions économiques** et de plus, utilisé la **force armée** (en Irak) et à travers des opérations secrètes visant à ralentir le programme nucléaire en assassinant des ingénieurs ou en installant des virus informatiques.

3. L'évolution de la « position de la France » dans la crise du nucléaire Iran.

Début de l'année **2003**, au début de la guerre en Irak, l'AIEA confirme **l'installation de matière nucléaire en Iran**. USA veut saisir le CDS. Durant l'été 2003, la Français, la GB et l'All forment une **alliance** pour offrir une **politique alternative par rapport à l'Iran**. Ces 3 Etats européens négocient avec le gouvernement iranien pour suspendre ces activités dangereuses. Octobre 2003 et novembre 2004 : 2 accords signés, USA sont critiques vis-à-vis de la politique européenne et n'apportent pas son soutien, « perte de temps ».

2 intentions côté français :

- empêcher prolifération nucléaire
- nouvelle occasion d'affirmer la position de la France sur la scène internationale, face à un unilatéralisme américain

Dès le début de l'année 2005, un soutien des USA est recherché pour **étendre moyens d'action**. Face au refus iranien et à la reprise des activités nucléaires en Iran, les pays européens finissent à se **rallier à la stratégie américaine**. Février 2006, dossier au **CDS** et sanctions sont prises.

Pourquoi ce qui devait être une politique de distinction se transforme en politique de reproduction de la domination am ?

Cela s'explique par **l'inégale répartition de la puissance au sein des Etats**, c'est-à-dire par la **structure du système internationale**. Cependant, cela n'agit **pas de façon homogène sur la diplomatie français**. On observe un clivage entre diplomate en charge des relations bilatérales avec Iran et ceux en charge de la Question atomiques.

- Ceux en charge de la non-prolifération insistent sur les dangers que fait courir le programme iranien et soutien sanction forte à l'encontre du pays.

- Ceux spécialistes de la région tendent à relativiser la menace et promouvoir l'engagement de négociations élargies.

Chacun a une **conception différente de l'intérêt national** et de la stratégie à mettre en œuvre.

Il y avait un **relation asymétrique entre les 2 groupes**, et à partir de l'été 2007, le 1^{er} groupe s'impose (non-prolifération).

A. Une prise de distance structurellement délimitée

Contexte transatlantique doublement contraignant : la question iranienne est déjà un problème dans la diplomatie français, il y a des solutions, des analyses, des routines mis en place : on surveille déjà les achats iraniens.

- **activité de rééquilibrage** : la prise irakienne pèse sur les calculs et anticipations sur les diplomates français. Accord malgré divergence : on veut éviter une nouvelle guerre.
- un **espace de jeu laissé libre** : l'UE est le 1^{er} partenaire commerciale de l'IRAN et ses relations commerciales privilégiées pourraient être un moyen de pression efficace car ils sont dépendants de l'UE économique, car depuis 1979, les USA ont rompu leurs relations économiques avec l'Iran ce qui a laissé la place aux européennes.

L'enjeu de cette initiative français dépasse la non-prolifération nucléaire, il y a un jeu dans le jeu = **activité de rééquilibrage, de soft balancing**.

On constate que cette activité de rééquilibrage de la puissance américaine est étroitement limitée. Le **répertoire d'action européenne est structurellement délimité**. Après les accords de 2003 et 2004, nouvelles négociations en 2005 entre pays UE et Iran. La manœuvre consiste à offrir des avantages économie et politique en échange de l'arrêt des activités nucléaires jugées dangereuses. Or, il apparaît très vite que les options des Etats européens sont réduites sans la participation des USA, surtout **sans la levée des sanctions américaines**, car elles empêchent les Européennes de faire des **promesses crédibles** sur toute une série de domaines.

2 exemple :

- **domaine de l'aviation civile**. L'Iran n'a dans son parc d'avion civile que des vieux Boeings et elle souhaite renouveler son parc. On pense à Airbus pour fournir de nouveaux avions mais on ne peut pas vendre des appareils européens à cause de la présence dans les moteurs de pièces américaines
- on envisage **qu'Areva** puisse fournir un réacteur nucléaire civile à l'Iran mais on renonce par peur qu'Areva se voit fermé le marché am (marché am > marché iranien)

On considère qu'il faut **infléchir la stratégie am pour infléchir la stratégie iranienne**. Donc on négocie un soutien de l'administration am. En **mars 2005**, les Etats Unis annoncent la fin de leurs embargo sur pièces détachées aéronautiques. Ce **geste de soutien américain** à l'initiative européenne ne se fait pas sans contrepartie. En échange, les 3 pays européens se sont engagés à **soutenir une saisine du CDS** si reprise des activités iraniennes nucléaires. Cela passe par un engagement écrit et cette lettre va être révélée dans la presse pour marquer un engagement plus contraignant.

En **août 2005**, **offre d'accord** des 3 pays européens à l'Iran. 34 pages de proposition. Le gouvernement iranien **refuse** tout de suite. Les diplomates français s'accordent à dire que leurs propositions d'accord n'étaient pas totalement crédibles, notamment les garanties de sécurité proposées aux iraniens. Moins crédible après Irak + au moment

administration am réitère menace sur la survie du régime iranien = « toutes les options sont sur la table » = y compris celle militaire.

Donc gouvernement iranien reprend activités nucléaire et pays européens reprennent politique de sanction am.

Du fait des activités de rééquilibrage, **on ne peut parler d'un système unipolaire**, mais elles sont limitées, du fait des ressources inégales des USA.

B. Un intérêt national multidimensionnel

Il y a des définitions du problème et des **solutions contrastées** au sein du ministère des affaires étrangères. Les diplomates engagées dans le dossier iranien ont des visions antagonistes face à la stratégie à adopter. Il y a un clivage important **entre la sous-direction de non-prolifération du nucléaire (NPN) et la sous-direction des relations avec le Moyen Orient (RMO).**

Pour le groupe NPN, un Iran doté d'un arsenal nucléaire présenterait des **dangers de déstabilisation régional et international**, aux conséquences désastreuses et tragiques. Il y a en effet un **risque de prolifération régionale**. Ce raisonnement sous-entend que la prolifération rend le monde + dangereux. Ils rappellent le comportement des dirigeants iraniens : discours du président sur la disparition d'Israël pour parler d'un usage offensif de l'arme nucléaire et donc en **rupture avec la logique de dissuasion**. En raison de cette vision du problème, dès l'été 2005, le groupe 1 disqualifie l'idée de négociation avec l'Iran et prône l'adoption de **sanction**, y compris dans le domaine pétrolier et en **dehors du cadre du CDS**. Ils sont même enclins au fait que l'option militaire soit préférable à l'option d'un Iran disposant de l'arme nucléaire.

Le groupe RMO contestent cette dramatisation des enjeux. La critique consiste à remettre en cause l'enjeu de non-prolifération en **questionnant les intentions des dirigeants iraniens**. On écarte le risque de prolifération régionale. On définit autrement le comportement d'un Iran doté de l'arme nucléaire. Les **discours sur Israël** sont des **prises de position à destination de l'opinion public nationale**. Ce n'est pas le président qui a la main sur la politique internationale de l'Iran mais le **Guide Suprême**. L'Iran n'a jamais attaqué ses voisins mais cherche à **sanctuariser son territoire**.

On constate que la vieille posture gaullienne survit dans les arguments sur la question de la prolifération et conduit à suggérer qu'un Iran doté de l'arme pourrait être bénéfique pour la stabilisation de la région parce que cela **rééquilibrait les puissances**.

Le groupe RMO souligne que les enjeux du dossier ne se limitent pas à son aspect nucléaire. La position iranienne est nécessaire pour **d'autres question**, comme la **stabilisation de l'Afghanistan et Irak**. De plus, il faut préserver les **intérêts économiques français dans le pays** (pétrole exploité par Total). De plus, il conteste les sanctions qui seront inefficaces car facilement **contournée par Iran** + contreproductive car **renforcement du nationalisme de la pop° et adhésion au régime** = nécessité de négociation élargie aux USA

Il faut s'intéresser aux intérêts et positions contrastées entre les 2 groupes de diplomates pour comprendre le clivage.

Il y a des intérêts bureaucratiques différents et des filières de spécialisation différentes : les 2 groupes font un travail **très différents au quotidien et ont des carrières différées**.

NPN : sont des spécialistes des **affaires stratégiques** et surtout des **question de non-prolifération**. Travaille donc avec l'administration nucléaires. Au sein de l'administration centrale, à Paris, leurs carrières se fait au sein de la

direction politique et passe par des **cabinets ministérielles**. Souvent sont issus de **l'ENA**. Leurs expériences à l'étranger se font par des ambassade + représentation dans grandes OI. Plusieurs diplomates ont été socialisé aux questions de non-prolifération aux USA. Ces trajectoires particulières façonnent leurs identités, ils sont connus pour être plus **atlantiques** que les autres diplomates (+ proche des idées am). Ils ont un intérêt à préserver une bonne relation avec les USA. Ils ont en tête le **dossier nord-coréen**, où les négociations ont été un échec du fait du retrait du TNP en 2003 de la C d Nord

RMO : **compétence géographique** qui s'étendent à l'Iran, à l'Irak et à la péninsule arabique. Leur travail est de gérer les relations avec l'Iran par l'ambassade français à Téhéran. Leurs raisons d'être est de **préserver des bonnes relations** avec le pays dont ils ont la charge. Des négociations avec l'Iran vont faire appel à leurs **connaissances des jeux bureaucratiques iraniens**. Ces diplomates ont des trajectoires différentes du premier groupe, ils sont issus des concours d'orient et leurs trajectoires sont marquées par des successions de poste à l'étranger en consulat ou en ambassade et des postes à Paris. Ils ont en tête les sanctions imposées à l'Irak dans les années 90 et les conséquences humanitaires désastreuses.

En raison de ces visions du problème différentes, il y a des luttes intenses entre les 2 groupes. Chacun est convaincu que la poursuite de l'intérêt national passe par ses propres compétences et sa propre vision.

En quoi consiste ces luttes ?

Les NPN sont appelés de néo-conservateur, de caniche à la botte de Bush.

Les RMO sont désignés comme des munichois.

L'intensité est telle qu'elles peuvent **contrarier les décisions du chef de l'Etat**. Pour faire avancer le problème, chacun va s'appuyer des **relais à l'extérieur de l'administration et du ministère**, comme des publications universitaires, des émissions radio...

Les NPN vont s'imposer avec l'arrivée au pouvoir de Sarkozy. Les rapports entre les deux services restent assez équilibrés tant que à l'Elysée c'est le conseiller MO est en charge du dossier. Cela change avec l'élection de **Sarkozy**. Le dossier nucléaire iranien avait été utilisée dans sa **campagne** et il était annoncé qu'il était en faveur de sanctions. **L'affichage d'une ligne politique claire pousse les diplomates aux conformisme, et réduit les luttes.**

S'opère également un **changement de personnel** au Quai d'Orsay, qui va conduire à un déclassement des RMO. Ainsi, avec l'arrivée au pouvoir de Sarkozy, les 2 derniers sous directeurs des NPN vont se voir nommer dans la cellule diplomatique de l'Elysée et vont avoir la charge du dossier iranien et pouvoir contrôler les activités des services bureaucratiques.

Les RMO ne sont plus systématiquement invitées aux réunions sur le dossier. L'ancien sous-directeur du RMO va être promu mais reléguer à d'autres dossiers.

Ces diplomates RMO ne sont pas totalement démunis car ils trouvent des relais aux niveaux internationales, ils vont profiter de l'opposition de la Chine et de l'URSS au CDS et réticence d'un certain nombre de pays européens aux sanctions.

Séance 9. Les ressorts et les effets sociaux des politiques anti-terroristes

- Didier Bigo, Laurent Bonelli, Thomas Deltombe (dir.), Au nom du 11 septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme, Paris, La Découverte, 2008 (extraits).

Depuis le 11 septembre, les USA, en raison de leurs **ressources** sont en **capacité de s'imposer dans les problèmes internationaux**, constituent la **lutte contre le terrorisme comme la priorité internationale**.

La **politique de La France** face au terrorisme se démarque par sa **grande stabilité**. Pas d'effet majeur du 11sept2001 sur la France, présenté par les acteurs comme complète et efficace. Elle ne connaît **pas de modification significative après 2001**, seulement en 2007 quelques petites modif avec Sarkzo mais c'est tout.

On a connu l'expérience du terrorisme dans les années 80-90, on s'est déjà adapté et on n'a pas connu d'attentat depuis **95** donc la **politique** est considérée comme **satisfaisante**. Non seulement la politique anti-terroriste n'évolue pas, mais aussi les autorités françaises veillent à se démarquer du **modèle américain décrier pour ses excès**. On se félicite de privilégier une **réponse juste** et on critique la voie militaire empruntée par les USA.

Depuis, les choses ont changé. Depuis les attentats de **2015**, les plus hautes autorités françaises parlent de **guerre contre le terrorisme**, reprennent des éléments des discours de Bush après 2001. La guerre contre le terrorisme recoupe une **vérité opérationnelle**, a justifié la mise en place de **mesures exceptionnelles en terme judiciaire, policière et de renseignement** :

- légalisation de technique de renseignement
- réforme administrative
- création de fichiers d'individu à renseigner
- nouveaux programmes d'action
- Etat d'urgence
- nouveau service de sécurité
- action militaire extérieure au Mali, en Irak en Syrie.

Ces évolutions ont eu des **répercussions** sur la **vie quotidienne des français** mais également **l'organisation des pouvoirs publics**. Dans un contexte général des ressources de l'Etat et de son périmètre de son action, on constate que la lutte contre le terrorisme a permis un **renforcement du contrôle de l'Etat sur la société** et en dernier ressort, de la **violence d'Etat**. Un chef d'Etat peut publiquement assumer d'organiser des assassinats ciblés à l'étranger. **L'Etat d'urgence s'est institutionnalisée**, c'est-à-dire que **l'exception devient la règle**. Se pose également la question de la capacité de l'Etat à **assurer les droits individuels et collectifs** tout en préservant la **sécurité des citoyens**.

Tout un ensemble de travaux universitaires décrivent comment les mises en place de renseignement affectent la vie démocratique en sacrifiant des libertés individuelles dite de confort et du fait de la suspicion généralisé sur certaines catégories de personnes.

Les citoyens acceptent de sacrifier la liberté des autres pour assurer leurs sécurités (enfermement, condamnation à mort, surveillance, fichage). Ceci est notamment visible sur la question des **revenants**, les citoyens français parti combattre dans les rangs des djihadistes. *Que faut-il en faire ?*

L'opinion publique conforte la **politique de fermeté des gouvernement français successifs**, mais celle-ci a suscité des **résistances au sein même de l'Etat**, du côté des **instances judiciaires** comme le CC ou la CJUE. *Comment trouver un équilibre entre liberté et sécurité ?* Les responsables politique justifient les mesures prises en avançant qu'elles sont **nécessaires** et en montrant leurs **conformités aux principes démocratiques**. Les dirigeants politiques justifient ces transformations en les présentant à de **simples adaptations à la menace croissance**. Parmi les universitaires qui soulignent les dérives actuelles en France par rapport à l'Etat de droit, il y a **Mireille Delmas-Marty** qui est juriste et enseignante de France. Elle démontre la **banalisation d'un courant sécuritaire** qui se trouve **légitimité par les attentats**.

Il s'agit de montrer que la politique anti-terroriste n'est pas une simple adaptation à la menace, elle a des **dynamiques propres qui échappent au contrôle des dirigeants**.

1. Des définitions multiples du terrorisme

Le terrorisme est une notion omniprésente mais très difficile à définir. On peut constater que en faisant l'étymologie, le terrorisme apparait en **1789** dans le dictionnaire de l'Académie Française et a un sens très diff : **désigne un mode de gouvernement**, celui qui a prévalu durant la RF. Il s'agit d'une technique de gouvernement par la **terreur, la crainte, la répression du gouvernement révolutionnaire sur ses ennemis**. Ce n'est qu'au cours du siècle suivant que la notion a pris le sens qu'on connaît aujourd'hui, une **stratégie violente, principalement dirigé contre l'Etat qui vise à créer un climat de terreur**. Il faut garder à l'esprit que les Etats ont recours à des pratiques similaires à celles des groupes dites terroriste → **terrorisme d'Etat**.

Il existe un grand nombre de définition de la notion de terrorisme, parce qu'il n'y a **pas de définition juridique internationale**. Chaque Etat a sa propre définition du terrorisme. Par exemple la loi ne fait pas du terrorisme une infraction autonome, les **délits deviennent terrorisme s'ils sont en relation avec une organisation autonome et s'ils ont pour but de troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur**.

Le gouvernement américain a une autre définition et au sein même de **l'administration américaine**, il y a plusieurs définition du terrorisme.

Le CDS a proposé définition dans la **résolution 466 en 2004** mais elle n'est pas contraignante. Il définit le terrorisme comme un **acte criminel commis dans le but de semer la terreur dans la population ou contraindre un Etat ou OI à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire**. Si on reprend cette définition, l'acte terroriste de l'Histoire le plus meurtrier est le **bombardement d'Hiroshima en 1945**.

Il n'y a pas non plus de définition consensuelle du terrorisme dans les **travaux scientifiques**. Ces définition ne diffèrent pas seulement à la marge mais se posent aussi sur des **question fondamentales** : seul fait d'acteur non étatique, nécessairement injustifiable, vise slmt population civile ?

Le terrorisme est une forme de **violence politique**. Mais quelle différence avec émeute, résistance armée, assassinat politique ?

2 grands moyens pour définir le terrorisme :

- ne pas s'intéresser à l'acte criminel lui-même mais au **but** : terroriser, effrayer, frapper de terreur, semer la panique. *Paix et guerre entre les Nations*, 1962, **Aron** : « action de violence dont les effets psychologiques sont hors de proportion avec les résultats purement physiques ». Le terrorisme a pour but de créer une **instabilité politique, un chaos social et politique**. Le terrorisme a plutôt comme fonction de **renforcer et légitimer l'Etat**.

- s'intéresser aux **modalités de la violence**, notamment indiscriminé qui frappe les pop civiles. Disjonction entre victimes et cibles. Les **victimes** ne sont qu'un **instrument** pour pouvoir atteindre la véritable cible, le **pouvoir politique** (**Brian Jenkins**)

Ces 2 définition impliquent un **usage important des médias** par les groupes terroristes. Pour qu'une action ait un fort impact sur sa cible, la répercussion médiatique doit être maximale. Fort aspect publicitaire, volonté de **théâtraliser**, de mettre en scène l'action pour accéder aux médias.

Dans les années 70 et lors les premiers détournements d'avion, l'accès aux médias étaient l'une des 1^{er} revendication. Il s'agit d'un moyen d'avoir une **tribune d'expression politique**. Le terrorisme ne cherche pas à ce que beaucoup de gens meurent mais que **beaucoup de gens regardent** (pertinence à discuter). On peut prendre en exemple les vidéos de mise en scène de l'Etat islamique.

On a cherché à avoir une définition consensuelle du terrorisme, qui synthétise les définition pour trouver le plus petit dénominateur commun scientifique. Cependant, c'est absurde car les définition ne sont que des outils scientifique, les **concepts doivent être rattachés à un cadre théorique**. Un **concept ne se juge pas à son degré de consensualisme, à son degré de ressemblance avec la réalité, mais à sa fécondité, sa capacité à expliquer plus de choses que les définitions concurrentes**. On donne de la légitimité à un concept par sa fécondité.

Il ne faut pas oublier que les concepts ne se baladent pas tout seul, ils ne prennent leurs sens que dans un contexte spécifique, qu'en étant rattaché à une théorie, à d'autres concepts. Il est difficile de comparer des définitions entre eux sans rattacher à des cadres théoriques.

Il faut **renoncer à définir le terrorisme**. Il faut accepter l'idée que l'on ne transformera pas ce **concept polysémique** en un concept scientifique, en un outil d'analyse.

2. Le terrorisme comme label politique

Il est difficile d'utiliser le terme de terrorisme dans une perspective scientifique car il est fortement **stigmatisant**, implique un **jugement moral**, c'est-à-dire le **contraire du travail scientifique** qui cherche à décrire et expliquer. A de rares exceptions près, aucun individu, **aucun groupe ne se définit comme terroriste** mais plutôt comme des **combattants, des soldats, des libérateurs, des patriotes**.

Si les Etats ne s'entendent pas à trouver une définition juridique au terrorisme, s'il y a même de fortes **divergences** au sein des Etats c'est parce que le **terrorisme est un enjeu de lutte entre les acteurs**. On prend parti dans les luttes entre acteurs pour la définition de la réalité, donc on **tranche des débats** et ce n'est **pas le rôle de la science**.

Si les Etats peinent à trouver des définition, c'est parce que les terroristes des uns sont les résistants ou combattants des autres.

Exemple historique :

- Les **résistants français** étaient des terroristes pour Vichy et les Allemands
- **FLM** terroriste (guerre d'Algérie) pour Français // mouvement de libération pour gouvernements arabes
- **Nelson Mandela** (quand prix Nobel de la paix, toujours considéré comme terroriste par gouvernement américain)

Il y a un caractère **politique et historiquement construit** du terme terrorisme. Ceux qui **échouent** ont toujours l'étiquette de terroriste et ceux qui ont « **gagné** », on oublie leurs moyens et on ne voit que les **objectifs de la lutte**.

Le terrorisme renvoie à **une catégorie administrative qui regroupe des faits qui n'ont pas du tout la même signification sociale**. Il y a une **logique d'amalgame, d'agrégation** qui n'explique pas les phénomènes. Il s'agit d'un regroupement arbitraire.

Le terme de terrorisme correspond à une **commodité de langage**, qui permet de simplifier les choses mais ne constituent **pas un repère précis** pour servir de fondement à une analyse en science politique ou en histoire.

Plutôt que de rechercher une définition objective, scientifique, il vaut mieux appréhender le terrorisme comme un **label politique** qui permet de **dé légitimer la violence de l'autre et de la stigmatiser** mais aussi **créer de l'union nationale, de l'adhésion**. Les opérations de recherches changent radicalement. Il s'agit d'étudier **comment** à un moment donné, tel groupe, tel processus ont été **construit en problème de terrorisme**. Considérer le label politique invite à rendre compte du **processus de construction de la menace** auquel participe les pouvoirs publics, les experts, médias, services de renseignement, d'universitaire, etc et s'intéresser aux **usages politique de ce terme**.

Il faut déconstruire le terme de terrorisme et s'intéresser à ses usages politiques et sociaux.

3. Les transformations de la politique antiterroriste française : un rapprochement vers le modèle américain ?

Dans les années 90, les gouvernements français et américains ont analysé le terrorisme sous l'angle du crime. Les attaques étaient considérées comme un problème relevant de **l'exécution de la loi** et de la **lutte contre le crime**. Les terroristes étaient jugés comme des **criminels** et les **moyens traditionnels pour juger et prévenir le crime** était tout aussi efficace pour le terrorisme.

Cela a **changé aux USA après 2001**. Les terroristes ne sont plus considérés comme des criminels ordinaires et désormais, le terrorisme est abordé sous **l'angle de la guerre**. Les USA ont désormais recours aux **outils militaires** pour lutter contre le terrorisme. Les règles qui s'appliquent c'est un **mélange de droit international et de droit national et de pratique qui se font en dehors des règles de droit** (camp de Guantanamo, usage de drone, de la torture, d'arrestation). Longtemps, **l'antiterrorisme français s'est distingué de cette politique américaine** par son **refus de la logique exceptionnaliste et la voie militaire**. On privilégiait la **voie politique et judiciaire**. Depuis 2015, les choses ont changé, on a parlé de **guerre contre le terrorisme** qui ont **justifié des mesures exceptionnelles en matière de justice et de politique mais aussi des opérations militaires**.

Il y a assez peu de travaux qui s'intéressent aux politiques anti-terrorisme (mais beaucoup sur le terrorisme lui-même). Ils s'intéressent aux effets de ces politiques, si elles sont efficaces ou non. On trouve des critiques des effets sur le fonctionnement de la vie démocratique. On **laisse de côté la question de la fabrication des politiques anti-terroristes**. Peu de chose sur les processus décisionnel, les luttes politiques et bureaucratiques. Dans la littérature, on peut observer 2 explications aux transformations en cours de la politique française :

- **effet mécanique**. Les gouvernements ne font que **s'adapter à l'évolution de la menace**. Cela **dépolitise** les politiques. Une politique n'est jamais une réaction cohérente à la situation, cela renvoie toujours à d'autres processus, notamment lutte bureaucratique politique, à des routines bureaucratiques. Il faut s'intéresser à la manière dont ce **contexte est perçu, retravaillé par les acteurs de l'Etat**.
- **intentions et calculs stratégiques (Didier Bigo, au nom du 11 septembre)** : les mesures au nom de la lutte contre le terrorisme permettent **d'assouvir des intérêts pour asseoir des positions au sein de l'Etat**. *Pourquoi on pousse le terrorisme comme un problème ?* La difficulté est **qu'on peut douter que l'action publique soit voulue et maîtrisée par tous les agents du processus**. Pas de vision trop stratégique non plus, pas trop cynique. Les acteurs sont le plus souvent **persuadés que l'intérêt national passe par leurs propres intérêts**,

dit **Alisson**. Donc les acteurs ne sont pas cyniques. **Renforcer la justice et les renseignements permet de renforcer la sécurité.**

4. Une solution devenue problème ?

Un certain nombre d'hypothèse sur la politique américaine anti-terroriste insiste sur une idée : la politique antiterroriste une fois-là, une fois mise en place produit **des effets propres**, à sa **dynamique propre qui échappent aux intentions initiales des auteurs** et cette hypothèse s'applique au cas français.

Pour un certain nombre d'universitaire, la menace terroriste a été **exagérée** et donc conduit à des **politique exagérés**.

John Mueller commence par montrer que la menace est exagérée et donc la politique est disproportionnée. Il commence par indiquer que le **terrorisme internationale tue que qq centaines de personnes dans le monde**, faible par rapport aux morts des accidents de la route, crise sanitaire, guerre civile. C'est un nombre insignifiants par rapport à d'autres causes de mortalité. Il cite une série de statistique, pour relativiser le risque pour les citoyens américains. Si on reprend cette logique comptable qq peu macabre, dans le cas français, on constate de la même manière que les violences terroristes demeurent moins meurtrières que les accidents de la route. 190 morts du au terr, sur territoire national, entre 95 et 2005. Depuis 2012, plus de victime : plus de 250 personnes et beaucoup de blessés + traumatisme. Comparaison avec accident de la route : 3500 morts en 2015.

Le **risque terrorisme est donc négligeable pour les occidentaux**. Il est donc absurde de dire que la menace terroriste est existentielle. La **capacité de l'URSS de renverser les USA était plus grande que celle du terrorisme**. On peut donc se demander quelle la **source de dommage la plus importante entre le terrorisme ou les politique anti-terrorisme ?** Guerre en Irak par exemple (cout financier, politique, humain)

Mueller écarte l'idée de terrorisme nucléaire. Il ne prend pas en considération le fait que les attaques dites terrorisme puissent créer des **tensions**, des violences **au sein de la population**, entre communauté religieuses, instabilité politique.

Si on prend au sérieux cette exagération de la menace, il faut l'expliquer.

- Pour **Muller**, les fonctionnaires en charge de la politique anti-terroriste ont intérêt à **parler d'une menace vague et indéterminée** mais aussi **élevée** pour **se prévenir des critiques si une attaque survenait**.

Il faut se tourner vers les travaux de **Ian S. Lustick** et le **mécanisme CYA** (cover your ass). Les américains sont convaincus que leurs société est **menacée** par une phénomène terroriste **imprévisible**. Par ailleurs, les **agents de l'Etat** sont tenus **responsables de la protection des citoyens contre ces menaces**. Dans ce contexte-là, la **position publiquement tenable**, défendable, c'est de **prendre des actions énergiques et de le faire savoir**. *Quel type d'action, à quel coût, cb de temps ?* Quel que soit la **menace terroriste**, elle **ne peut pas être anticipée de manière systématique**. **Absence de risque 0**. On ne peut pas déjouer tous les attentats terroriste, mais si une attaque survient, il sera facile de déterminer de savoir ce qui n'a pas été fait pour éviter. Il est **facile de remonter les causes** mais **impossible de prédire l'attaque**. Tout cela conduit les agents de l'Etat, pour ne pas être sanctionné politiquement, à financer le plus longtemps, le plus grand nombre possible de mesures ou programmes de lutte contre le terrorisme. Aucun le gouvernement ne peut prendre le **risque de sous évaluer le risque terroriste**. Il y a une **surenchère sécuritaire**.

Cela conduit à des effets cliqués qui interdisent des effets en arrière (plan sentinelle, plan Vigipirate qu'on ne peut pas vraiment réduire ou du moins sans le dire). En 2018, attentats du marché de Noel : les journalises ont relever

une interview du maire de Strasbourg qui voulait lever les mécanismes de sécurité du marché de Noël qui était trop lourd.

- **Frank Harvey** pointe le fait que la politique antiterroriste répondrait à une demande des citoyens.

Il souligne un paradoxe. Plus on a de sécurité, plus on a besoin de sécurité. Les **investissements dans la sécurité augmentent les attentes du public** et amplifient le scandale public après les échecs. Harvey souligne les limites des stat de Mueller. Les morts ne sont pas égaux. Il pointe le fait que les morts du terrorisme sont plus inquiétantes (cf **J. Truc**).

- **Ian Lustick** explique que les démocraties occidentales se sont retrouvées **piégées dans les politique anti-terroristes**, spirale qui s'auto-perpétue.

Une fois créer, la politique anti-terroriste a **une vie propre**, elle produit des effets propres qui échappent aux intentions des créateurs. Il y a des **intérêts pour des compagnies** (sécurité privé), pour les **agents d'Etat des présenter leurs actions**, propositions, leurs produits comme cruciaux pour le succès de la lutte contre le terrorisme. Comme les élections dépendent des succès, comme on lance de plus en plus de programme, plus de personnes et d'entité se trouvent impliquées, intéressées, **liées à la politique anti-terroriste**, l'identifient comme un élément clé de leurs succès. Beaucoup de personnes ont **liés leurs destins, leurs carrières à la politique anti-terroriste**. Cela les conduit à **accepter l'importance de la politique anti-terroriste** mais aussi **imaginer des menaces plus grandes, justifier des dépenses plus grandes**. Cette guerre contre le terrorisme **s'accroît** du fait que **beaucoup de monde l'exploite**, y compris les responsables politiques.

5. Une manipulation politique sous contrainte

Selon G. Kassimeris, les individus tentent de **manipuler la menace du terrorisme** et de jouer avec la peur pour leur **propre avantage**, pour gagner des élections, pour ne pas paraître faible par rapport à leurs adversaires ou justement porter des coups à leurs adversaires. Il peut s'agir de **dé légitimer les critiques des opposants**. Les dirigeants **exploitent la peur car il y a de nombreux avantages à en tirer**. Mais ces tentatives de manipulation peuvent être **contreproductive**. Le **gouvernement espagnol en 2004** a tenté de manipuler politique des attentats de Madrid qui ont eu lieu 2/3 jours avant les élections. Un groupe séparatiste a été désigné comme responsable (alors que groupe islamiste). Le gouvernement a été vu comme voulant jouer politique avec le terrorisme et cela a joué au fait qu'il ne soit pas réélu.

Laurie Boussaguet et Florence Faucher ont montré que la politique anti-terroriste est aussi une **politique symbolique**, c'est-à-dire une politique qui mobilise des symboles. Elles montrent que les **symboles ont été cœur des réactions politiques** (hommage, minute de silence, etc). F. Hollande montre les contraintes qui pèsent sur la manipulation politique dans l'ouvrage « *un président ne devrait pas dire ça* ». Il est **difficile de manipuler** les gens avec le terrorisme car les **gens le voient**. Il faut à tout prix **éviter les soupçons de manipulation des attentats** à des fins politiciennes car c'est couteux. Il y a un **risque à faire un usage trop visible des symboles**.

Les citoyens ne sont pas dupes ni les **médias qui questionnent toujours les mises en scène**.

Il faut relativiser l'idée d'un renforcement constant de la violence de l'Etat en comparant ce que l'Etat a mis en place durant la guerre d'Algérie. **Vanessa Codaccioni**. On n'était aller dans les plus loin dans les années 50, + éloigné que l'Etat de droit. Même si mesures exceptionnelles depuis 2015, on n'est pas allé aussi loin que pendant la guerre d'Algérie. On a l'impression qu'on va de plus en plus dans l'éloignement de l'Etat de droit mais en réalité, on revient juste en arrière.

Séance 10. Les négociations multilatérales sur le climat et leurs limites

Les **questions environnementales ne se limitent pas au réchauffement climatique** (déforestation, surpêche, disparition de la flore...). On parle désormais **d'effondrement du monde**. **Aurélien Barrau**, un astrophysicien, prend beaucoup position pour essayer de faire bouger les choses. On peut citer également **Fred Vargas**. Il y a également les **rapports des ONG spécialisés**, comme WWF, Greenpeace. Les **gestes quotidiens** se développent face à ce problème (tri des déchets, ne plus prendre d'avion, moins consommer de viande, etc). On reconnaît que cette politique est relativement dérisoire face à la crise écologique en cours et **sans action gouvernementale** pour contraindre les récalcitrants, pour modifier les modes de production et de consommation, on ne sera **pas en mesure de lutter contre les problèmes environnementaux et climatiques**.

Il y a certainement des **leviers d'action à l'échelle national** important. Les Etats au niveau national peuvent déjà faire beaucoup. L'une des leçons de la crise sanitaire actuelle c'est que les **Etats** sont bien **capables de prendre des mesures radicales**, très coûteuses face à ce que nous percevons comme un **danger**. Ainsi, les Etats ne sont **pas sans ressource, sans capacité d'action**. Mais face à un problème global, ces mesures nationales sont **insuffisantes**. Admettons qu'il y a de nouvelle élection, un changement de la politique gouvernemental sur ces questions qui conduisent à des mesures drastiques, non seulement cela sera des mesures très coûteuses. Il y aura une **perte de compétitivité, une hausse de dépendance** et surtout, cela sera insuffisant. Il faut une **action collective des principaux Etats**.

Si l'UE agit et arrive à changer radicalement ces comportements, cela serait largement insuffisant. Il faut réussir à articuler des réponses nationales, qui restent importante avec une coopération internationale. C'est cette question qu'on va aborder : *comment expliquer les difficultés de la coopération internationale sur cette question globale ?* Comme l'exemple de la pandémie : on fait face à une **pandémie mondiale**, mais jusque-là, on a surtout affaire à des **réponses strictement nationales**. Alors pourquoi les problèmes transnationaux sont si difficiles à traiter à l'échelle internationalement ? Les négociations internationales sur le climat sont sans réel effet et les acteurs le reconnaissent.

Alors pour faire mieux, il faut comprendre les raisons de cet échec. Il serait naïf que connaître les causes de ces difficultés de l'action collective internationale suffirait à les surmonter. On va voir que c'est sur la question de l'environnement que la dénégation des effets de structure au niveau international est la plus irréaliste. On a un **problème de structure, hors de contrôle des acteurs**.

Ce n'est **pas un problème de désaccord sur ce qui devait être fait**. **L'objectif est connu et partagé** : il s'agit de **limiter la hausse des températures à 2°C** qui ont signé des accords internationaux (comme **l'accord de Paris**) pour afficher leurs objectifs communs. Plus largement, dans les discours de la plupart des Etats, le réchauffement climatique est présenté comme une **priorité de la politique internationale**, censé modifier nos comportements quotidiens. A cela se rajoute le fait que l'urgence de la situation s'est mtn imposée dans les discours publics. **L'objectif est l'avenir de la planète**.

Cela fait plus de **25 ans** qu'on processus de **négociation multilatérale** s'est mis en place. Les efforts internationaux sont anciens. On a assisté à la création d'un **système complexe d'arène et d'institutions multilatérales** qui réunissent des acteurs de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés, rassemblant les **représentants de tous les Etats**, mais également des **scientifiques**, des **représentants d'ONG**, de Think Tank, des **acteurs du monde des affaires**. Les intérêts et représentation sont très différents. Cet effort international est de **plus en plus médiatisé**. Chaque grande conférence onusienne est l'occasion d'**intense mobilisation populaire et militante**.

Face à cet effort collectif indéniable, ancien, un constat s'est imposé : **une incapacité collective à trouver et mettre en œuvre une solution** à ce problème mondial. Les négociations sur le climat pour beaucoup sont un échec. Les négociateurs eux-mêmes reconnaissent qu'ils ont échoué à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés.

- Echec de réduction des émissions de carbone.
- Incapacité d'infléchir la trajectoire du réchauffement climatique.
- incapacité à mettre en valeur des modes de production et de consommation plus durable dans le temps

Ces négociations ont conduit à des **changements politiques et des comportements très limités**. **Greta Thunberg** est devenue célèbre en décembre 2018 car à 15 ans, elle a fait une leçon de moral aux dirigeants politiques et économiques du monde entier. « *Vous n'êtes pas assez mature pour dire les choses comme elles sont. Vous dites que vous aimez vos enfants plus tout mais vous voulez leurs futurs devant leurs yeux.* » COP 24 (Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Or le **problème du réchauffement climatique** est **évolutif** car chaque année les **émissions des gaz à effet de serre continue d'augmenter**. Chaque année le problème qu'on peine à traiter s'aggrave. Il est admis et reconnu que **l'objectif officiel** d'une augmentation maximal de 2°C est une **chimère**.

Ce problème du réchauffement climatique est **injuste**. Il n'existe **aucun rapport entre les émissions de gaz à effet de serre d'un pays et les conséquence du changement climatique sur ce pays**. Il y a une **absence de corrélation** entre la **contribution des pays aux problème et leurs vulnérabilités des pays aux changements climatiques**. Ce sont bien les pays en développement qui vont être les plus durement touchés par le réchauffement climatique alors que ce sont eux qui sont le moins responsable du problème.

Les **négociations** sont un **échec** alors que la **structure du négociation** est plutôt **favorable** au développement d'une coopération. Les négociateurs se connaissent bien. **L'opposition des groupes d'intérêt industriel** est assez **limitée** sur ces négociations internationales. On peut donc écarter l'absence d'intérêt commun. groupes d'intérêt peuvent infléchir les politiques gouvernementales mais on ne retrouve pas une influence significative sur les négociations internationales directement.

Le problème est que nous avons affaire à un **problème et un objectif global**. Le problème c'est que limiter le **changement climatique implique une large coopération internationale**, une action collective. Les **conditions de possibilités de l'action collective** ne semblent **pas aujourd'hui réunies** et cela tient à des **considérations structurelles**. On explique souvent les difficultés ou l'échec du processus de négociation par la **défection des USA**, par la non-participation des USA. L'administration **Trump** a décidé le **retrait des USA des accords de Paris** alors que c'est le **plus gros pollueur avec la Chine**. Cela tient à des **considérations d'ordre intérieure**. En un sens, la **décision d'Obama** de ratifier l'accord de Paris se révèle être une **parenthèse dans la politique américaine** à l'égard du réchauffement climatique.

Les difficultés des négociations s'expliquent par le fait que les USA n'exercent pas un rôle de leadership sur le dossier climatique. Leur participation est donc nécessaire mais en plus qu'ils assument les coûts politiques, économiques d'un rôle de gendarme sur cette question. Cela est lié à leurs positions dans l'espace international.

Les dilemmes de l'action collective à l'échec international contraignent certains Etats à assumer leurs **rôles de leadership** et s'ils ne le font pas, alors l'action collective est rendue difficile, voir empêchée. Il faut qu'un Etat dominante accepte de formuler des promesses, des menaces, des incitations pour rendre possible l'action collective. Il faut les capacités bureaucratiques, financières, politiques, etc de mettre en œuvre leurs engagements.

1. Des négociations sur le climat aux résultats limités

Comme tous les **problèmes publics**, le problème du réchauffement climatique ne va pas de soi, ce n'est pas qq chose de « naturel », il ne s'est pas imposé de lui-même. Il s'est **construit progressivement**. Autrement dit, la reconnaissance du phénomène comme un problème politique et public, c'est le **résultat d'un travail social** qui a engagé la **mobilisation d'une multitude d'acteur**, un travail des mobilisations qui suscitent des **résistances**. Certains scientifiques, certains responsables politiques **contestent l'idée** selon laquelle le réchauffement climatique serait **d'origine humaine**.

Ce problème du réchauffement climatique est le résultat d'une **alerte scientifique**, qui elle-même le fait du **groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) créé en 1988 par l'ONU**. Il est constitué par plusieurs centaines de scientifiques, chargés d'évaluer les risques et conséquences du changement climatique. Il publie souvent des **rapports d'évaluation** qui font plusieurs milliers de page, constituant un état de la position scientifique, qui démontre des incertitudes ou des divergences dans les résultats. Mais le GIEC formule aussi des **synthèses** à l'attention des décideurs publics et qui sont rendus **publics** et ont un statut différent. Il s'agit là de **compromis dicté par des enjeux politiques**. Cela étant dit, on peut constater que les messages des scientifiques convergent aujourd'hui. Il faut agir le plus vite possible et pour avoir, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment le CO₂, est essentielle. Les **scientifiques convergent sur les conséquences du réchauffement climatique**, qui sont observables déjà à travers des règlements climatiques qui entraînent des **phénomènes météorologiques extrêmes** (ouragan, inondation, vague de sécheresse provoquant des incendies).

Par ailleurs, les scientifiques, à travers leurs prévisions, soulignent les aspects **d'irréversibilité** à l'échelle humaine du réchauffement climatique. On souligne les effets à long terme sur la **salinisation des océans ou encore la montée des eaux**.

On peut souligner 3 grandes étapes de la construction en tant que problème politiques le réchauffement climatique :

- **1992 : Sommet de la Terre de Rio de Janeiro**, la COP 1. C'est lors de ce 1^{er} sommet multilatéral que l'objectif des négociations multilatérales est fixé. L'objectif est de « stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique ».
- **Signé en 1997, entrée en vigueur en 2005 : Protocol de Kyoto**, visait à réduire de 5% les émissions de 6 gaz à effets de serre par rapport à 1990 en 2012. Cet accord a posé 2 principes :
 - o **partage de fardeau**, on définit un quota global de réduction qu'on partage entre les Etats. On va mettre en place un marché du carbone, les émissions de gaz à effet de serre peuvent être vendues au niveau mondial.
 - o **Respect du principe de la souveraineté nationale**. On laisse aux Etats le choix des politiques nationales à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé.
 - o **L'un des problème, c'est que les USA n'ont jamais ratifié ce protocole**, en raison de l'opposition du Sénat. Des pays comme le Canada, l'Australie et la Russie s'en sont retirés sans aucune conséquence juridique ou pécuniaire.
- **11 décembre 2015, Accords de Paris** : accord « historique » pour lutter contre le réchauffement climatique. La **diplomatie française** a fait un très grand travail de préparation pour que la conférence aboutisse à un

accord. Les responsables politiques se sont fortement engagés. Pour la 1^{er} fois, les 2 principaux Etats émetteurs ont accepté cet accord (**chine+usa**) et donc est un succès par rapport à Kyoto et la conférence de Copenhague en 2009. C'est un **accord universel** qui réunit 195, qui porte sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre mais également l'aide financière aux pays en voie de développement.

Au terme de cet accord de Paris, tous les Etats s'engagent à **limiter le réchauffement climatique d'ici 2010**, de « moins de 2°C par rapport à l'ère préindustriel » et à s'engager l'augmentation de la température à 1,5°C. De plus, les pays développés s'engagent à fournir une **aide financière de 100 Milliards** par an à partir de 2020 aux pays en développement. Cette aide financière a pour objectif de **contribuer à la transition écologique** et **faire face aux effets** qui se sont déjà sentir **du dérèglement climatique**. Les Etats devront faire des rapports réguliers sur les mesures prises et les sommes versés. Entré en vigueur en novembre 2016, la condition étant la ratification de 55 pays et représentant 55% des émissions à effet de serre.

Si cet accord est présenté comme historique, il est un **échec** du point de vue des **objectifs** que s'étaient fixés les dirigeants français eux-mêmes, car même si l'accord est global, il n'est **pas contraignant**. Il ne prévoit **pas de mécanisme de sanction** pour les pays qui ne respecteraient pas leurs engagements. Depuis cette COP 21, peu de choses se sont passées. La COP 26, présentée comme une conférence cruciale, a été reportée et on voit mal comment les objectifs que s'étaient fixés la COP 26 pour être atteint dans le contexte économique actuel car c'était d'« acter des engagements revus à la hausse par l'accord de Paris ».

2. Un processus de négociation permanent

Le problème sur le climat est un **processus de négociation permanente**. La COP 1 prévoit que les Etats signataires se réunissent **1 fois par an pour discuter de l'avancement de la mise en œuvre de la Convention**, pendant 2 semaines, à la fin novembre et dans un pays différent. L'organisation est particulière : la négociation est en fait segmentée en différentes parties et chaque sujet est traité par un groupe de contact distinct. Il y a donc **plusieurs négociations simultanément, pas toujours au même rythme ni de façon cohérente**. A la fin de la 2^e semaine, arrive les chefs d'Etat ou de gouvernement et c'est à eux de négocier l'accord final.

Ces grandes conférences étaient relativement méconnues jusqu'au milieu des années 2000. Les **sessions annuelles** sont devenues de **grands sommets sur le changement climatique** (Paris, 20 000 personnes). De plus, en parallèle, il y a tout au **long de l'année de très longue session intermédiaire**. Il y a donc une **permanence des négociations**. Il y a donc une **spécialisation des diplomates sur les négociations sur le climat** et qui font carrière sur ces questions. Cela implique que la **plupart des négociateurs se connaissent** très bien. Cette spécialisation et cet entre-soi favorise un **climat de confiance** dans lequel les intérêts, les stratégies et les contraintes de chaque délégation sont bien assimilés. Cela est sensé **faciliter le rapprochement des positions nationales** puisque cela encourage les stratégies coopératives et non de tricherie. Il y a une **nécessité de cohérence pour maintenir la légitimité**. Il y a un véritablement **processus de socialisation des diplomates qui favorisent la négociation des accords**. Mais cette spécialisation conduit à une **forte inégalité** au sein même du processus de négociation. Ces négociations sont en effet devenues d'une **très haute technicité** et seule une dizaine de négociateurs maîtrisent tous les enjeux. Ils tiennent à maintenir leur compétence et donc leurs positions de pouvoir. Sous l'apparence d'une grande médiatisation, on observe que ces **négociations sont réservées à un petit cercle**, qui maîtrise l'organisation, le jargon. Il y a donc un **processus d'exclusion**, notamment pour les **délégués de pays en développement** qui sont incapable de faute de moyen de suivre l'ensemble des sessions ou n'ont pas l'expertise nécessaire pour contredire l'expertise des pays plus riches.

On observe que les délégations des pays en développement sont contraintes de s'appuyer sur **l'expertise des ONG**, qui organise des sessions de formations. Ils peuvent avoir recours à des **consultants étrangers pour les représenter**. Il y a donc un développement des négociateurs qui vont louer leurs services à des pays qui n'ont pas leurs ressources / expertises suffisantes pour posséder des représentants. Un même négociateur peut donc représenter des pays différents dans différentes sessions.

3. Le dilemme de l'action collective au niveau international et la place particulière des Etats-Unis

La **principale explication des échecs est la position des USA**. Même sous Obama, ils ne voulaient pas d'accord contraignant.

En **2009**, lors de la **COP 15** à Copenhague, la **Chine** est perçue comme le **principal obstacle des négociations**. Cependant, 6 ans plus tard, à la **COP 21**, c'est la **Chine** qui joue un **rôle de facilitateur** et même un rôle décisif pour rendre possible un accord global. Pourquoi ?

3 éléments d'explication :

- **volonté des gouvernements de rehausser le prestige international de la Chine**, apparaitre dans la régulation des affaires mondiales comme un acte qui compte, comme une grande puissance responsable et fiable. Les négociations sur le climat sont donc un dossier privilégié pour renforcer le capital politique de la Chine dans l'espace international.
- Le gouvernement chinois agit sous la **pression de mobilisation sociale**, qui touche à la qualité de l'air notamment. C'est un enjeu intérieur.
- Les autorités politiques et économiques chinoises ont perçu les **énergies renouvelables comme un moteur important de croissance**. Elles les ont perçues comme rentables et un moyen de renforcer la croissance économique. Le développement des énergies renouvelables a été délégué par l'UE à des entreprises chinoises.

Le retrait des USA est expliqué par 3 éléments :

- **réticence général des USA à conclure des accords** qui limiterait leurs souverainetés nationales, avec notamment le poids du Sénat
- **emprise d'un mouvement néo-conservateur** qui s'est employé à attaquer les science du climat et avancer toutes avancées significatives sur le sujet. L'administration américaine avançait qu'il n'y avait pas de preuve établie au changement climatique et donc rien ne justifiait une action politique trop couteuse sur l'emploi. La politique de Trump s'inscrivait dans une continuité.
- La **structure énergétique de l'économie américaine**. L'organisation de l'économie américaine repose sur un charbon et un pétrole bon marché. Par ailleurs, les groupes d'intérêt liés à l'énergie sont très influents sur les politiques américaines. Des études de science politique que l'origine géographique des sénateurs va expliquer le vote des sénateurs sur les questions climatiques, plus que leurs appartenances aux partis (considérations électorales qui pèsent).

Cela étant dit, on avance que la participation américaine est **nécessaire** en raison de la responsabilités particulière des USA dans le réchauffement climatique. Il s'agit de dire qu'une réduction des émissions de gaz est difficilement envisageable dans la participation des USA car ceux sont qui sont l'un des plus gros émetteurs. En 1990, quand les négociations ont débuté, la part des USA dans les émissions de GES étaient de 36%. Au moment du Protocole de

Kyoto, les USA produisaient toujours (avec seulement 5% de la population mondiale), près de 25% des émissions de GES. On observe une réduction significative dans les années 2000.

Depuis 2005, la Chine est le 1^{er} émetteur de GES. Elles ont plus que doublé depuis 10 ans. Ces 2 Etats représentent plus de **40% d'émission des GES**, d'où l'importance de ces 2 pays dans la négociation sur le climat.

Pour l'année 2013, la Chine a émis près de 10 Milliards de Tonne de CO₂, USA 5, et UE 2,5, Russie 1,8. Rapporté à la population, les américains restent les plus grands pollueurs. Ils émettent plus que les Chinois (16 tonnes par habitant par an / 7, 2 tonne par habitant et par an pour chinois / 5,3 pour France).

Les **USA sont un acteur incontournable** de toute solution au problème climatique non pas parce que gros émetteur mais parce que c'est un **Etat dominant, fortement doté en capital et ressource politique et économique**. C'est une grande puissance en **mesure de contraindre le comportement des autres**.

La participation des USA est nécessaire pour une **régulation efficace du problème mais pas suffisante**. Ils ne doivent plus seulement être une force de blocage, ils doivent en plus prendre un **rôle de leadership**, en raison de leur position sur la scène internationale. Les USA et peut-être la Chine sont les seuls Etats en mesure de convaincre les pays récalcitrants, par des promesses mais également des menaces.

Pour comprendre cela, il faut d'abord saisir les particularités du problème du réchauffement climatique. Certaines questions internationales peuvent être réglées par un petit nombre d'Etat, comme la question du terrorisme. Par contre, d'autres types de problème commun, comme la lutte contre la pollution, la pauvreté, ont la particularité de nécessiter la concertation d'un groupe d'Etat dans laquelle la présence des grandes puissances est nécessaire mais insuffisante. Il faut la **participation de tous face un problème global**. Il y a une **nécessité d'une action collective** et les difficultés peuvent se comprendre en rapprochant les difficultés de la coopération du **paradoxe de l'action collective** identifié sur tout d'autres sujets par **Mancur Olson** dans les années 60 dans son ouvrage « *les logiques de l'action collective* ». L'intérêt au sein d'une groupe va donner lieu à une inaction collective, plutôt qu'à une action collective. Les acteurs sont rationnels, ils opèrent des calculs coûts avantages, l'idée est que si les acteurs se comportent de manière rationnelle, ils ont de forte chance de décharger le coût de l'action collective sur les autres. En cas de grève dans une entreprise, les avantages accordés par le chef d'entreprise vont être accordés à tous les salariés, grévistes ou non. Pour rendre compte de l'action collective, c'est l'importance des **incitations sélectives**. Les 1^{er} vont être les pénalités, ceux qui ne participent pas sont punis et d'autres part il y a les rétributions individuelles à l'action.

EXAMEN :

1 sujet à choisir parmi 2. Il faut répondre avec précision et concision. Autour de 2 000 mots, grand maximum. Les réponses sont dans le cours. Internet peut aider pour exemple ou définir des notions. Il faut piocher dans différentes séances du cours.

1 des sujets sera une phrase de chanson : Ne pas parler de la chanson ni de l'auteur.

Petite introduction, avec définition, intérêts, on justifie la manière où on va répondre à la question. Clarté ! donc différents paragraphes. Avoir des titres apparents peut être bien. Exemple empirique, idée par paragraphe qu'on peut nuancer. Bien expliquer les concepts, les courants théoriques sans copier le cours non plus, il faut avoir une réflexion personnelle.

Petite conclusion.

ALLER SUR MOODLE ET LIRE LES TEXTES !!!!

S1 : bien connaître les enjeux des théories.

S2 : expliquer l'intérêt national. Pourquoi une politique étrangère ne s'explique pas en termes d'intérêt national. Pouvoir présenter les visions ou la démarche d'analyse alternative que propose Allison avec les différents paradigmes = résultat de concurrence, de marchandage entre une multitude d'acteurs + routine bureaucratique.

S3 : résumer l'intérêt de l'approche de Waltz, en quoi il complète l'approche de Allison (processus de décision interne aux E) = il faut aussi s'intéresser à la place qu'ils occupent au sein du SI. Expliquer la notion de structure de SI (comment sont positionnés les E les uns par rapport aux autres, en fonction de leurs ressources). Expliquer anarchie (absence d'entité gouvernementale), équilibre de la puissance (compétition entre des luttes entre E, pour limiter la puissance et l'impuissance car l'objectif de chacun est de garder sa position dans le SI). Il faut pouvoir débattre du SI actuel, de l'émergence de la Chine, différence entre multipolaire, unipolaire, bipolaire.

S4 : être en mesure de savoir définir ce qu'est une OI, pourquoi elles coutent pour expliquer la politique internationale car ce sont des lieux de négociations, de compétitions entre les E + sont des bureaucraties qui développent leurs intérêts propres. Même si logique instrumentale, les OI ne peuvent pas être réduits à de simples instruments, même pour les plus puissances.

S5 : ne pas assimiler le développement depuis la fin des années 90 des flux transnationaux à un déclin des E. Les E les plus puissantes restent les acteurs les plus structurants. Les acteurs transnationaux ne sont pas de nouveaux acteurs. Les ONG : à définir, pourquoi difficulté, pourquoi brouillage des frontières entre entités étatiques et non étatiques, avec notamment les ONG humanitaires. Pas 2 univers séparés. Il y a toujours des relations étroites, parfois conflictuelle mais parfois coopératives. Les deux ont besoins de l'autre.

S6 : définir une guerre, à partir de Claus, indiquer l'idée de dynamique autonome (la guerre a ses effets propres, ses propres déterminants, pour CI c'est la montée aux extrêmes). On développe ça avec la guerre contre le terrorisme notamment. Interventions humanitaires ne changent pas beaucoup à l'organisation de la violence dans l'espace international.

S7 : Mali. Séance pour exemple empirique (dynamique propre de la guerre, développer sur l'opinion public, etc). E n'est pas une simple courroie de transmission et est en mesure de fabriquer l'OP

S8 : prolifération nuc, dissuasion nuc. Dossier iranien utile pour illustrer par exemple le travail d'Alisson, l'influence des USA. Pas seulement adaptations au contexte, renvoi à des luttes bureaucratique.

S9 : difficulté de définir le terrorisme, savoir ce qu'est la violence d'Etat. Dynamique propre de la guerre contre le terrorisme. Instrumentalisation de la politique.

S10 : négociation sur climat et leurs limites. Même si négociations sont là et intérêts communs, paradoxe de l'action collective. Il faudrait qu'un E prenne le leadership.